

# Programme Seuil du Togo

## Plan de Suivi et d'Évaluation

Octobre 2023  
Version 2



## TABLE DES MATIÈRES

Préambule .....	2
Liste des acronymes .....	3
Introduction.....	4
Aperçu du programme et des objectifs .....	5
Contexte du programme.....	5
Aperçu du programme .....	6
Logiques des projets .....	6
Description et logique du projet TIC .....	6
Description et logique du projet LRAP .....	12
<i>Activités principales du projet LRAP</i> .....	12
Activité 1 : Appuyer le développement d'un cadre réglementaire amélioré (Activité d'amélioration du cadre réglementaire).....	13
Activité 2 : Développer et tester sur le terrain des méthodologies efficaces pour sécuriser les droits fonciers coutumiers (activité d'élaboration de méthodologies) :.....	13
<i>Logique et portée de l'activité de LRAP</i> .....	14
Composante de suIVI.....	18
Résumé de la stratégie de surveillance .....	18
Exigences standards en matière de rapports .....	19
Examens de la qualité des données .....	20
Composante Évaluation .....	22
Résumé de la stratégie d'évaluation .....	22
Plans d'évaluation indépendants.....	22
Évaluation des TIC .....	23
Champ d'application.....	23
Méthodologie .....	23
Sources de données et calendrier .....	23
Champ d'application.....	24
Méthodologie .....	24
Sources des données et calendrier.....	24
Mise en œuvre et gestion du suivi et de l'Évaluation .....	25
Responsabilités .....	25
Examen et révision du plan de suivi et d'évaluation .....	28
Budget du S&E .....	29
ANNEXE I : Tableau de documentation des indicateurs .....	30
ANNEXE II : Tableau des valeurs de référence et des CIBLES des indicateurs.....	41
ANNEXE III : Modifications du plan S&E.....	52

## 1. PREAMBULE

Ce plan de Suivi et d'Évaluation (S&E) :

- est une extension du plan préliminaire de Suivi et d'Évaluation inclus dans l'accord de subvention du programme Seuil du Togo signé le 14 février 2019 entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation (MCC), et la République du Togo, agissant par l'intermédiaire de son gouvernement ;
- sert de support pour les dispositions décrites dans l'accord de subvention du programme Seuil du Togo ; et
- est régi par les principes énoncés dans la *Politique de Suivi et d'Évaluation de la MCC* (PSE de la MCC) et s'y conforme.

Le présent plan de Suivi et d'Évaluation est considéré comme un document contraignant et le non-respect de ses dispositions peut entraîner la suspension des décaissements. Il peut être modifié ou amendé si nécessaire conformément à la politique de Suivi et d'Évaluation de la MCC, et s'il est conforme aux exigences de l'accord de programme et de tout autre document juridique supplémentaire pertinent.

## LISTE DES ACRONYMES

CBA	Analyse coûts-avantages
DQR	Examen de la qualité des données
EA	Analyse économique
ERR	Taux de rendement économique
ITT	Tableau de suivi des indicateurs
S&E	Suivi et Évaluation
MEE	Suivi, évaluation et analyse économique
MCC	Millennium Challenge Corporation
POC	Point de contact
QDRP	Dossier de demande de déboursement trimestriel

## INTRODUCTION

Le présent Plan de Suivi et d'Évaluation (Plan de S&E) constitue un cadre détaillé pour l'évaluation des progrès et de la réalisation des objectifs du projet du Programme Seuil au Togo. Le plan de Suivi et d'Évaluation est utilisé en conjonction avec d'autres documents tels que les plans de travail, les dossiers de passation de marchés et de subventions, et les plans financiers, afin de superviser la mise en œuvre du programme et de s'assurer que le programme est sur la bonne voie pour atteindre les résultats escomptés. Le plan de S&E sert également d'outil de communication, afin que le personnel de l'OMCA et les autres parties prenantes comprennent clairement les résultats que l'OMCA est chargée d'atteindre.

Ce plan de Suivi et d'Évaluation remplit les fonctions suivantes :

- *Il décrit les résultats attendus.* Le plan présente la description du programme, la logique du projet et l'analyse économique, y compris les résultats qui doivent être mesurés dans le cadre du plan de Suivi et d'Évaluation.
- *Il établit un cadre de suivi.* Le plan identifie les stratégies de Suivi et d'Évaluation de la qualité des données et documente le plan d'établissement de rapports pour suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs pendant la mise en œuvre du programme.
- *Il décrit le plan d'évaluation.* Le plan identifie les évaluations qui seront menées et présente le plan pour chacune d'entre elles, y compris les questions d'évaluation, les méthodologies et les stratégies de collecte de données qui seront employées.
- *Il documente tous les indicateurs de S&E permettant de mesurer les résultats escomptés.* Le plan documente tous les indicateurs, y compris leurs niveaux de référence, leurs objectifs et les sources de données permettant d'évaluer les progrès du programme, ainsi que les changements apportés aux indicateurs au fil du temps.
- *Il inclut les rôles et les responsabilités.* Le plan comprend une description des rôles et des responsabilités pour la mise en œuvre et la gestion des activités de Suivi et d'Évaluation.

## APERÇU DU PROGRAMME ET DES OBJECTIFS

### Contexte du programme

Le programme Seuil du Togo se concentre sur les deux contraintes actives suivantes contre la croissance et l'investissement :

- (1) Le coût élevé, la faible qualité et la disponibilité limitée des services TIC ; et
- (2) La faiblesse des droits fonciers et l'inefficacité de l'administration foncière.

Le Togo est un pays côtier d'Afrique de l'Ouest, d'une superficie de 56 785 km<sup>2</sup>, situé entre le Ghana à l'ouest, le Bénin à l'est et le Burkina Faso au nord. Géographiquement plus petit que le Sri Lanka et plus grand que la Croatie, le Togo avait une population estimée à 8 millions d'habitants en 2022, avec le double de la population prévu dans 31 ans. Le taux de natalité au Togo est relativement élevé, avec un taux de fécondité de 4,614 enfants par femme en moyenne en 2017. Ceci conduit à l'émergence d'une population majoritairement jeune, dont l'âge moyen est de 20 ans et dont 60% a moins de 25 ans. En effet, la population active dans la tranche d'âge de 15 à 65 ans représentera 56% en 2020, soit plus de la moitié des habitants du pays. Cependant, le score de l'Indice du Capital Humain (ICH) du pays est mesuré à 0,43, ce qui est relativement faible. Cela signifie que les enfants nés au Togo aujourd'hui ne seront que 43 % plus productifs à l'âge adulte qu'ils pourraient l'être s'ils avaient accès à une bonne santé, à une bonne éducation et à une bonne nutrition. Malgré une évolution de 28 % de l'indice de développement humain des Nations unies entre 1990 et 2020, le Togo se classe au 167<sup>e</sup> rang sur 189 pays et territoires.

Le Togo jouit d'une position géographique stratégique et dispose, outre l'accès aux marchés voisins du Ghana, du Bénin et des pays sahéliens au nord, d'un large éventail de ressources naturelles telles que les sols agricoles et cultivables, les forêts, les ressources énergétiques ainsi que d'importantes ressources minières. Le PIB par habitant en 2020 était de 915 dollars et le Togo appartient à la catégorie des pays les moins avancés. Le taux de croissance moyen de ces dernières années est de l'ordre de 5%. L'impact économique de la crise sanitaire a entraîné une augmentation du taux de pauvreté de 1 point de pourcentage, à 46,2% en 2020 par rapport à 2019. Environ 62% des emplois ont été touchés, notamment dans le secteur informel qui emploie respectivement 78,3% et 95,6% des hommes et des femmes, en dehors de l'agriculture. La pauvreté est d'autant plus importante en milieu rural (58,8%) qu'en milieu urbain (26,5%), et les agriculteurs restent la catégorie socioprofessionnelle la plus pauvre. Le taux de pauvreté varie selon les régions. En général, la prévalence est plus élevée dans les régions du nord, en particulier dans la région des Savanes.

Au niveau institutionnel et politique, le Togo est un pays réformateur qui a réalisé des progrès notables dans le climat des affaires avec une évolution matérialisée par un gain de 40 points dans le classement établi par le Doing Business 2020, hissant le pays à la 97<sup>e</sup> place mondiale sur 190, soit la plus forte progression enregistrée sur le continent africain en 2020.

Suite aux réformes importantes réalisées par le Togo entre 2014 et 2015, le Togo a été déclaré éligible au programme Seuil du Millenium Challenge Corporation. L'analyse des contraintes à la croissance économique réalisée en 2016 dans le cadre de l'élaboration du programme Seuil a révélé que les principales sont le coût et la qualité des TIC, l'absence de Code foncier et la faible productivité agricole ainsi que les distorsions liées à la fiscalité.

Le Togo a ensuite développé le programme Seuil qui vise à éliminer les contraintes dans les secteurs des TIC et de la terre.

## **Aperçu du programme**

L'objectif du Programme Seuil est d'aider le Togo à devenir éligible au Programme Compact du Millennium Challenge Corporation en soutenant la mise en œuvre de réformes institutionnelles et politiques majeures dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication et du foncier, afin de remédier aux contraintes majeures de la croissance économique au Togo.

Le Programme Seuil, pour un montant n'excédant pas trente-cinq millions (35.000.000) de dollars américains, soit environ 20 milliards de francs CFA, comporte deux volets, à savoir :

- Le projet de concurrence accrue au bénéfice des consommateurs, régulation indépendante et accès élargi dans le secteur des TIC (Projet TIC) qui vise à améliorer l'efficacité des entreprises, la productivité, l'investissement et la croissance économique grâce à un meilleur accès à des services TIC de haute qualité à un coût abordable au Togo ;
- Le projet de réforme foncière pour l'accroissement de la productivité agricole (Projet LRAP), dont l'objectif est d'améliorer la sécurité du régime foncier coutumier afin d'accroître les investissements dans le secteur agricole.

Pour chaque projet, un diagramme logique est généralement créé pour démontrer comment les interventions du projet fonctionnent ensemble pour atteindre l'objectif du projet. Le diagramme détaille tous les résultats intermédiaires attendus, ce qui permet de s'assurer que toutes les parties prenantes sont alignées et travaillent dans le même sens.

## **Logiques des projets**

### **Description et logique du projet TIC**

L'objectif du projet TIC est d'accroître l'efficacité des entreprises, la productivité, les investissements et la croissance grâce à un meilleur accès aux services TIC de qualité élevée et à des prix abordables au Togo. Pour atteindre cet objectif, le projet TIC vise le soutien des autorités et des acteurs publics du secteur, l'augmentation de l'accès aux TIC, l'augmentation de la concurrence sur le marché, l'appui aux politiques de développement de l'utilisation des TIC.

*Les activités principales du projet TIC*

Le projet TIC, à travers des réformes réglementaires et institutionnelles, en renforçant les capacités et l'efficacité des autorités publiques et des acteurs du secteur des TIC, devrait permettre d'accélérer une meilleure accessibilité aux services TIC et la vulgarisation des usages des TIC ainsi que de créer un effet de levier et de soutenir les efforts déjà entrepris par les autorités togolaises.

Le projet TIC comporte donc quatre activités principales interdépendantes :

### **Activité 1.1. Renforcer les autorités et acteurs publics du secteur des TIC**

Cette activité vise à contribuer au renforcement du fonctionnement, de l'efficacité et de l'indépendance des différents acteurs et autorités réglementaires et publiques dans le secteur des TIC afin d'atteindre les objectifs à long terme d'amélioration de la productivité, de l'investissement privé et de la croissance économique au Togo. Pour ce faire, le projet TIC contribuera au renforcement des capacités, à l'élaboration de politiques et à l'aide à la planification en vue de soutenir le développement des infrastructures, la digitalisation des fonctions et des services, et l'expansion d'un marché concurrentiel. Cette assistance soutiendra les fonctions et les exigences de plusieurs agences publiques existantes et établies au Togo, à la fois en termes de compétences de leur personnel et de la qualité de leur gestion, en vue d'encourager l'innovation, d'accélérer l'investissement, et de promouvoir une concurrence juste et efficace sur le marché.

L'activité de renforcement des autorités et acteurs publics du secteur des TIC financera un ensemble d'assistance technique dans le but de faire progresser les efforts dans les domaines suivants :

- (i) Fournir une assistance technique au Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale (MENTD) dans les domaines de la gestion de projet, de la législation et de la réglementation des TIC, de l'économie, du développement du marché, de l'ingénierie et de la planification, des conseils en matière de transactions, de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale, et des incidences environnementales et sociales, ainsi que de la communication avec les parties prenantes ;
- (ii) Soutenir les efforts du MENTD à recruter des entreprises et des individus dans les domaines de l'identification biométrique, des registres sociaux, de l'accès au haut débit, de la banque digitale et des systèmes nationaux de gouvernance des données, et pour développer des stratégies visant à encourager les fournisseurs du secteur privé à pénétrer ce marché au Togo ;
- (iii) Soutenir la création d'un bureau de gestion de projets au sein de l'Agence Togo Digital (ATD) pour appuyer l'exécution de diverses initiatives ;
- (iv) soutenir l'élaboration de standards digitaux nationaux, notamment en ce qui concerne l'interopérabilité, le partage et le stockage des données, les systèmes internet gouvernemental, la cybersécurité et les fonctions de cybersécurité connexes ;
- (v) soutenir l'ARCEP dans la qualification et l'accréditation de prestataires de services de confiance pour la vérification et la certification des transactions et des communications numériques ;
- (vi) soutenir l'Agence Nationale de la Cybersécurité (ANCy) dans le domaine de la cybersécurité ; et
- (vii) évaluer la possibilité d'engager une partie privée pour accréditer les produits de cybersécurité.



## Activité 1.2. Mobilisation et mise en œuvre du Fonds de Service Universel et de Transformation Digitale

L'activité Service Universel et Transformation Digitale vise à tirer profit des différentes actions et outils dont dispose le gouvernement pour accroître l'accès équitable aux réseaux, à la connectivité et aux services TIC. Pour ce faire, le financement de la subvention soutiendra l'assistance à plusieurs agences et programmes dans la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans clés, qui contribuent tous à l'expansion de l'accès aux TIC à de multiples niveaux.

Plus précisément, cette activité comprend deux sous-activités :

- (i) Assistance technique institutionnelle. Cette sous-activité consiste en une assistance technique pour :
  - (A) soutenir la mise en place de l'ATD, chargée de mettre en œuvre la stratégie du Gouvernement en matière de transformation digitale, pour créer et renforcer sa capacité interne à élaborer et mettre en œuvre une politique ; la mise en place d'un laboratoire de réflexion sur le digitale au service des projets de l'agence et de toutes les administrations ; et la création d'un modèle agile et léger sous la forme d'une unité de prestation de services et d'un noyau de chefs de projet ayant la capacité de s'appuyer sur des partenaires privés ;
  - (B) soutenir la création d'un Fonds de Transformation Digitale (FTD) permettant de financer des projets liés au développement numérique, et d'apporter une expertise à l'ATD pour le développement de projets et d'initiatives numériques au Togo. Le FTD se positionnera comme le véhicule de financement et d'investissement de la stratégie numérique togolaise ;
  - (C) renforcer le Fonds de service universel (FSU) existant pour aider à financer des projets qui garantiront un accès équitable et abordable aux services TIC dans tout le pays et réduiront les écarts entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre les femmes et les hommes, notamment en termes de disponibilité ou de coût des services pour les utilisateurs. Le FSU sera une sous-composante du FTD ; et
  - (D) soutenir la *Société d'Infrastructures Numériques* (SIN), qui est une entité souveraine, pour améliorer la connectivité internet du pays en planifiant le déploiement d'une infrastructure nationale de fibre optique qui peut être partagée entre différents fournisseurs de réseaux et de services TIC de détail afin de réduire les coûts de déploiement des réseaux de communications électroniques à haut et très haut débit.
- (ii) Capitalisation initiale et mise en œuvre de projets pilotes dans le cadre du FTD et du FSU. Cette sous-activité prévoit une capitalisation initiale pour soutenir les premiers projets pilotes par le biais des politiques d'approvisionnement de l'OMCA et de la MCC. Le développement et la sélection des projets pilotes seront menés par l'administration de l'ATD/FTD par une assistance technique en vue d'assurer une mise en œuvre efficace et une formation aux processus de passation de marchés ; un ou plusieurs projets pilotes sont envisagés. Les types de projets spécifiques seront déterminés par diverses études entreprises en accord avec la MCC et le gouvernement. Le FTD et le FSU effectueront également un suivi et une évaluation continus des projets et des opérations financés, en modifiant les plans et les procédures si nécessaire afin d'améliorer les performances.

### **Activité 1.3. Accroître la concurrence sur le marché**

L'activité de concurrence accrue vise à attirer de nouveaux capitaux privés, financiers et humains importants sur le marché togolais des TIC. L'activité est conçue pour soutenir l'introduction directe d'une concurrence accrue dans le secteur des télécommunications au Togo, lorsque cela est possible et réalisable. Les entités responsables de la mise en œuvre de cette activité seront le MENTD, l'ARCEP et la SIN.

Plus précisément, cette activité comprend deux sous-activités :

- (i) Mission d'évaluation, planification et évaluation : Une assistance technique sera fournie pour soutenir le développement d'un plan directeur détaillé de l'infrastructure numérique, en mettant l'accent sur le déploiement de la fibre optique, et l'évaluation des stratégies visant à assurer l'accessibilité financière de la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) pour la plupart des ménages togolais, l'évaluation des terminaux actuels et futurs et des conditions du marché du travail, une ou plusieurs évaluations de la demande, et une évaluation de la compétitivité.
- (ii) Services de conseil en matière de transactions : Une assistance technique sera fournie, si nécessaire, pour aider le MENTD à préparer la documentation nécessaire à l'entrée potentielle de nouveaux acteurs dans des segments du marché togolais des TIC, le cas échéant sur la base des résultats d'évaluations, d'études de planification et d'évaluation ; et pour aider le MENTD à rédiger des spécifications pour de nouvelles autorisations ou licences, des appels à manifestation d'intérêt, le cas échéant, le dossier d'appel d'offres, et le cas échéant, la proposition de modification du cadre législatif et réglementaire pour les activités de communications électroniques, etc.

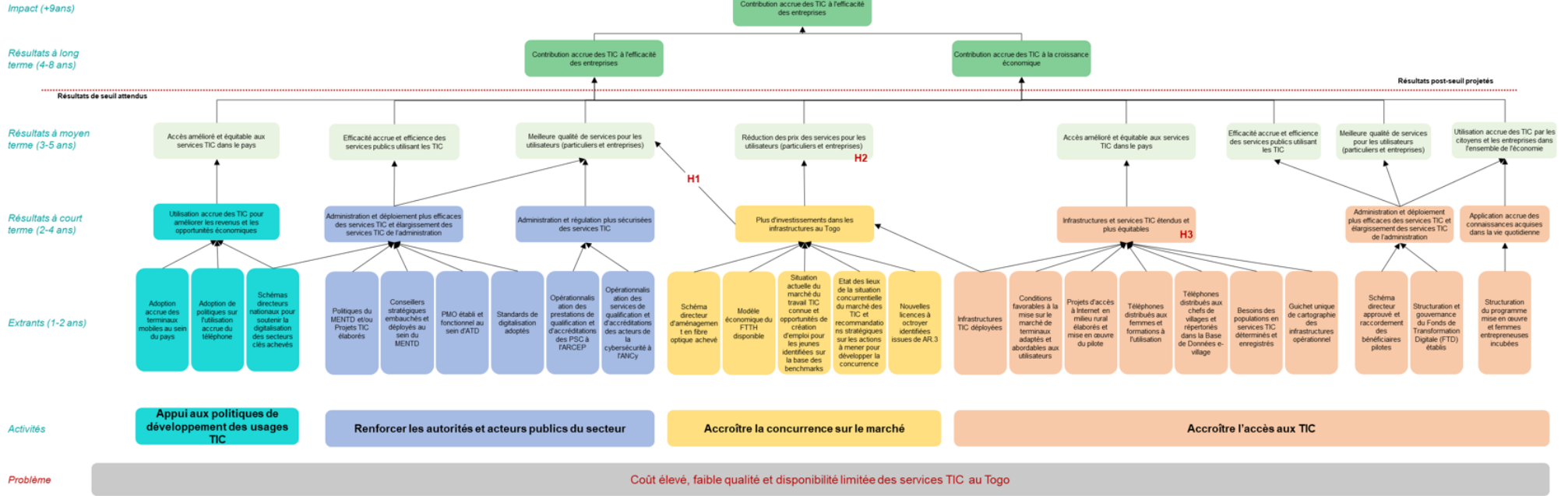
### **Activité 1.4. Appui aux politiques de développement des usages des TIC**

L'activité d'usage des TIC vise à soutenir les initiatives axées sur la demande et destinées à favoriser une utilisation plus bénéfique et équitable des services, fonctions et installations TIC avancés, ainsi que la demande commerciale pour ces services, fonctions et installations.

Dans le cadre de cette activité, une assistance technique sera fournie au MENTD pour développer un plan directeur national pour la digitalisation des secteurs clés (entre autres : éducation, santé, agriculture, énergie, tourisme, transport), et pour développer et mettre en œuvre des politiques facilitant l'accès à un téléphone mobile de qualité pour tous les Togolais pauvres et vulnérables ou au moins pour chaque ménage qui n'en a pas, en particulier les femmes et dans les zones rurales. Les politiques facilitant l'accès aux téléphones mobiles soutiendront également l'opération d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) financée par la Banque Mondiale au Togo, qui soutient le développement d'un système d'identification unique fondamental (IDf).

*Logique des TIC à l'échelle du projet*

# NON CLASSIFIÉ



**Référence**

- Résultats post-Seuil projetés : non soumis à une évaluation indépendante du MCC
- Résultats du Seuil projetés : soumis à une évaluation indépendante du MCC
- Résultats attendus et projetés du Seuil : soumis à des rapports d'étape trimestriels

Les principales hypothèses qui sous-tendent la logique du projet TIC ci-dessus sont les suivantes :

**A1** : Avec le soutien technique du projet TIC et davantage d'investissements dans l'infrastructure TIC, les opérateurs améliorent la qualité des services aux utilisateurs finaux en développant des technologies 3G ou meilleures, en minimisant les interruptions d'appel et les interférences.

**A2** : En contribuant à la mise en place d'un régulateur plus indépendant et en augmentant les investissements dans les infrastructures, le projet TIC contribue à réduire les prix des services pour les utilisateurs finaux, tant pour la voix que pour le haut débit.

**A3** : Le projet TIC veille à ce que les entreprises du secteur contribuent au FSU/FTD et à ce que le fonds soit en mesure de cibler efficacement les utilisateurs dans les régions reculées du pays afin d'améliorer l'accès à des services fiables.

Les principaux risques liés au projet TIC sont les suivants :

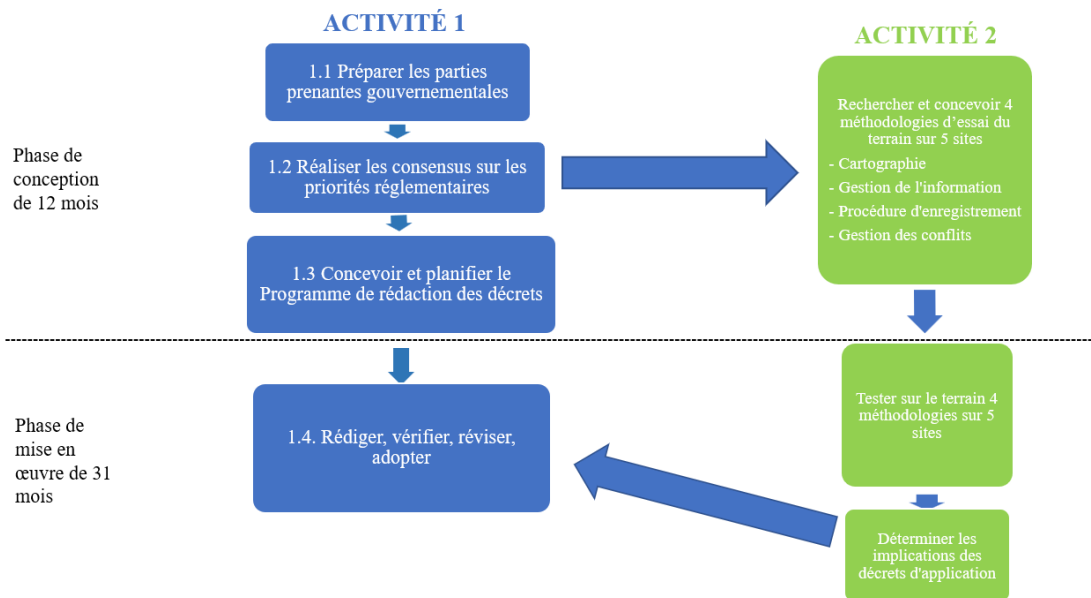
- Risque d'impact limité : le projet TIC du programme Seuil est principalement orienté vers les études et l'expertise sectorielle. Cependant, des projets pilotes ont été définis notamment sur (i) la connexion de quelques établissements publics administratifs, éducatifs et sanitaires, (ii) un échantillon de projets d'accès public à Internet au sein de communautés éloignées ou défavorisées, (iii) une distribution pilote de téléphones aux chefs de village, (iv) l'incubation des premières femmes bénéficiaires du Djanta Tech Hub et (v) la fourniture de téléphones à des femmes vulnérables. Ces projets pilotes étant limités, l'évaluation de l'impact du projet TIC sur les principaux bénéficiaires se limitera aux quelques résultats de ces projets à la fin du programme Seuil prévue en novembre 2024.
- Risque d'inachèvement : il existe un risque de ne pas mener à bien toutes les activités prévues dans le cadre du projet TIC, en raison de la durée effective du projet.

## Description et logique du projet LRAP

L'objectif du projet LRAP est d'améliorer la sécurité foncière afin d'accroître les investissements dans le secteur agricole.

### Activités principales du projet LRAP

Dans le cadre du projet LRAP, les éléments essentiels de l'amélioration de la gouvernance foncière locale sont une plus grande sécurité foncière pour les détenteurs de terres coutumières et une meilleure gestion des conflits liés à la terre, qui seront testés sur les cinq sites d'essai en obtenant quatre résultats : garantir que (1) les droits fonciers légitimes (légalement et socialement acceptables) détenus dans le cadre du système coutumier sont identifiés, cartographiés et enregistrés ; (2) les informations sur les propriétés foncières sont stockées dans une base de données appropriée dotée d'une capacité SIG ; (3) les droits de propriété foncière sont formalisés et garantis par un instrument de titrage légalement reconnu ; et (4) des systèmes locaux sont en place pour résoudre ou gérer efficacement les conflits liés à la terre. Ces quatre résultats correspondent aux quatre « méthodologies foncières » qui doivent être développées sur des sites de test (activité 2) et ensuite intégrées dans le cadre réglementaire national de la gouvernance foncière (activité 1). Ces deux activités du LRAP seront menées simultanément, où les résultats et les leçons tirées de l'essai des méthodologies informeront la rédaction des décrets de mise en œuvre.



Le projet LRAP comporte donc deux activités principales interdépendantes :

**Activité 1 : Appuyer le développement d'un cadre réglementaire amélioré (Activité d'amélioration du cadre réglementaire).**

L'activité 1 vise à aider le gouvernement à élaborer des décrets d'application pour le code foncier nouvellement adopté. Le LRAP ne fournira pas de soutien pour la rédaction de tous les décrets d'application du nouveau code foncier. L'objectif du LRAP est plutôt de s'assurer que tous les résultats positifs du développement et des tests des quatre méthodologies ciblées dans le cadre de l'activité 2 sont pleinement intégrés dans les nouveaux décrets d'application. Dans le cadre de l'activité 1, le projet LRAP vise à :

- Préparer et renforcer la capacité des acteurs gouvernementaux à participer à l'élaboration du cadre réglementaire pour la mise en œuvre du code foncier. (N1 & N3)
- Aider le gouvernement togolais à clarifier les objectifs clés de la rédaction des décrets d'application du code foncier, à dégager un consensus parmi ses parties prenantes sur les priorités, et l'aider à élaborer des lignes directrices pour la rédaction des décrets d'application (N2).
- Développer une stratégie pour l'adoption des décrets d'application, évaluer les procédures d'enregistrement des terres rurales et développer des recommandations pour réduire le coût et la complexité des exigences existantes, et développer une stratégie pour intégrer les méthodologies testées sur le terrain (activité 2) dans le cadre réglementaire. (N1, N2, N3)
- Soutenir et faciliter l'engagement des parties prenantes nationales et décentralisées lors de la rédaction et de la finalisation des décrets d'application (N3).

**Activité 2 : Développer et tester sur le terrain des méthodologies efficaces pour sécuriser les droits fonciers coutumiers (activité d'élaboration de méthodologies) :**

Le projet identifiera et testera sur le terrain un certain nombre de modèles et de processus administratifs différents afin de générer des méthodes pratiques basées sur des preuves pour réduire le coût, le temps, la complexité et les contraintes de la formalisation des droits fonciers coutumiers des petits exploitants dans les zones rurales du Togo. Dans le cadre de cette activité, le projet LRAP travaillera avec le gouvernement togolais pour développer et tester sur le terrain un certain nombre d'approches différentes des quatre méthodologies foncières axées respectivement sur la technologie de cartographie, la gestion de l'information foncière, les exigences et les procédures d'enregistrement foncier et la gestion des conflits fonciers. Pour chaque méthodologie foncière, le projet doit développer un certain nombre d'approches différentes (2-4) à la méthodologie, c'est-à-dire différentes approches pour, par exemple, identifier, cartographier et enregistrer les droits fonciers coutumiers. Ces approches doivent être innovantes, adaptées au contexte local et aux paramètres temporels et budgétaires du LRAP. Chaque méthodologie doit être testée sur chacun des cinq sites d'essai, mais comme le projet développera différentes approches pour chaque méthodologie, différentes approches seront testées sur les divers sites d'essai.

Dans le cadre de l'activité 2, le projet LRAP vise à :

- Élaborer une stratégie d'échantillonnage et sélectionner les cinq sites d'essai, entreprendre quatre études préparatoires et élaborer des plans et des stratégies de sensibilisation et de communication avec les parties prenantes.
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer la méthodologie 1 : Identification et cartographie des droits fonciers (M1)
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer la méthodologie 2 : Système de gestion de l'information foncière (M2)
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer Méthodologie 3 : Simplification de l'enregistrement foncier (M3)
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer la méthodologie 4 : Mécanismes de gestion des conflits fonciers (M4)
- Transférer les connaissances et institutionnaliser les méthodologies foncières sur les sites d'essai (M1, M2, M3, M4)

### Logique et portée de l'activité de LRAP

Comme le montre la logique du projet ci-dessous, l'objectif du projet LRAP est d'améliorer la sécurité foncière afin d'accroître les investissements dans le secteur agricole. À cette fin, le projet vise, d'une part, à aider le gouvernement togolais à développer des processus de mise en œuvre du nouveau Code foncier et à élaborer de nouvelles approches pour permettre aux petits exploitants ruraux de garantir leurs droits fonciers d'une manière moins compliquée et moins coûteuse et, d'autre part, à aider le gouvernement togolais à développer des sites d'essai et de démonstration pour les processus améliorés et, plus largement, à améliorer les réglementations et les procédures et pratiques administratives dans les cinq zones géographiques qui accueillent les sites d'essai.

Le projet LRAP vise à faciliter et à rendre moins coûteux l'enregistrement formel et la protection des droits fonciers coutumiers et informels des petits exploitants des zones rurales. En développant des processus moins coûteux et moins compliqués pour l'enregistrement des parcelles rurales, tout en satisfaisant à un ensemble raisonnable d'exigences et d'attentes, les petits exploitants auront un meilleur accès à la sécurisation des droits fonciers coutumiers. L'amélioration de la gouvernance foncière et de la sécurité des droits fonciers devrait, à moyen et long terme, stimuler l'investissement dans le secteur agricole.

Afin d'étendre et d'accroître la sécurité foncière des petits exploitants ruraux, le projet LRAP aidera le gouvernement à adopter des réglementations, des procédures administratives et des pratiques améliorées à appliquer lors de la mise en œuvre du Code foncier national, sur la base de tests réalisés dans cinq domaines. Dans la terminologie du LRAP, les domaines thématiques des outils et procédures améliorés sont appelés « méthodologies ». Ces méthodologies sont l'objectif principal de l'activité 2 en particulier. Les méthodologies foncières sont les suivantes :

- **Méthodologie 1 : Identifier et cartographier les droits fonciers** : Identifier, cartographier et enregistrer les droits fonciers coutumiers ;



- **Méthodologie 2 : Gestion de l'information foncière** : Gérer les informations foncières légales et spatiales au niveau local ;
- **Méthodologie 3 : Procédures d'enregistrement foncier** : Développer des instruments et des procédures alternatifs, moins coûteux et moins compliqués, pour garantir les droits fonciers coutumiers ;
- **Méthodologie 4 : Gestion des conflits fonciers** : Gérer et résoudre les conflits fonciers coutumiers.

Il convient de noter qu'en plus de ces méthodologies, et afin d'accroître la sensibilisation à leur mise en œuvre, des campagnes de sensibilisation et d'information locales et nationales seront organisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

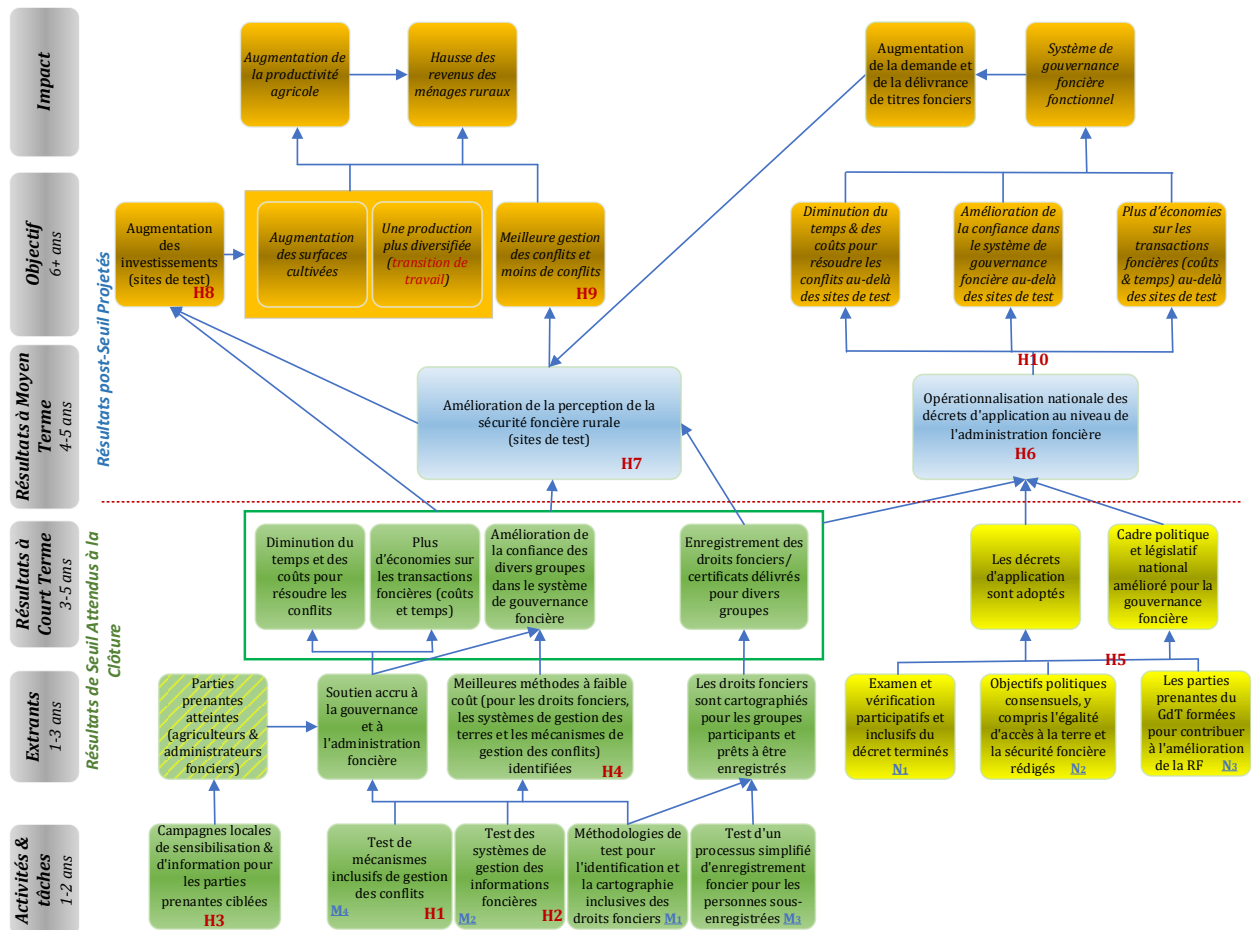
À moyen terme, à la fin de la période de mise en œuvre, le projet LRAP devrait voir (i) une amélioration de la perception de la sécurité foncière dans les zones de test, ainsi que (ii) l'adoption à l'échelle nationale de décrets de mise en œuvre intégrant les méthodologies améliorées. L'augmentation des investissements dans le secteur agricole devrait se faire sentir dès la sixième année. Les éléments essentiels d'une meilleure gouvernance foncière locale sont de faibles niveaux de conflit et une sécurité foncière, qui, sur la base des tests LRAP, seront modélisés à une échelle modeste dans les sites pilotes. Quatre résultats sont envisagés sur les sites locaux : s'assurer que (1) les droits fonciers légitimes (légalement et socialement acceptables) détenus dans le cadre du système coutumier sont identifiés, cartographiés et enregistrés ; (2) les informations sur les propriétés foncières sont stockées dans une base de données appropriée avec une capacité SIG ; (3) les droits de propriété foncière sont formalisés et garantis par un instrument de titrage légalement reconnu ; et (4) des systèmes locaux sont en place pour résoudre ou gérer les conflits fonciers de manière efficace. Ces quatre résultats correspondent aux quatre « méthodologies foncières » à développer sur les sites pilotes et à intégrer par la suite dans le cadre réglementaire national de la gouvernance foncière. Cet ensemble d'interventions soutiendra le développement d'un système de droits de propriété foncière qui soutient une économie de marché, garantissant ainsi que les ressources foncières seront allouées pour soutenir une productivité maximale, et que des mécanismes fiables pour les transactions foncières basées sur le marché sont en place pour un accès permanent, économiquement efficace et sûr à la terre.

#### Logique du LRAP à l'échelle du projet<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Sous le titre « *Amélioration de la gestion des conflits et diminution du nombre de conflits* », les responsables de la mise en œuvre doivent s'attendre à une augmentation temporaire du nombre de conflits lorsqu'ils sont mis en lumière, et en tenir compte.





**Référence**

-  Résultats post-Seuil projetés : soumis à une évaluation indépendante du MCC et inclus dans la description de projet dans le Plan S&E
-  Résultats post-Seuil projetés : non soumis à une évaluation indépendante du MCC
-  Activité 1 : Niveau national
-  Activité 2 : Niveau des sites de test
-  Tâche de l'Activité 2, mais d'importance et de pertinence nationales
- Mx/Nx Codes de référence des méthodologies dans la Description de Projet
- HX** Codes de référence des hypothèses dans le Cadre Logique

Les principales hypothèses qui sous-tendent la logique du programme ci-dessus sont les suivantes :

**A1** : Le projet LRAP met en place des mécanismes plus efficaces pour résoudre les conflits fonciers et garantir les droits de propriété. Les autorités locales, traditionnelles et gouvernementales utilisent ces mécanismes plus efficaces pour régler les conflits fonciers.

**A2** : Les systèmes locaux de gestion de l'information foncière sont fonctionnels et conviviaux pour chacun des cinq sites d'essai.

**A3** : Des campagnes de sensibilisation et d'éducation appropriées sont menées dans les cinq sites d'intervention afin de promouvoir la familiarisation et l'adoption des nouvelles technologies par les producteurs, les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les autorités et les autres parties prenantes.

**A4** : Les quatre méthodologies foncières seront pleinement mises en œuvre dans chaque site pilote grâce au soutien technique et matériel du projet LRAP.

**A5** : Le projet LRAP travaillera avec les décideurs politiques pour s'assurer que les quatre méthodologies foncières testées sur le terrain soient intégrées dans les décrets de mise en œuvre nationaux d'une manière inclusive.

**A6** : Les participants au projet (fonctionnaires locaux et nationaux, propriétaires fonciers, agriculteurs et autres parties prenantes) adoptent et appliquent les méthodologies apprises. En outre, après une adoption réussie au niveau des sites d'essai, d'autres partenaires locaux et internationaux (gouvernement togolais, les ONG, les pays partenaires, etc.) interviendront et aideront à renforcer les capacités et l'adoption au niveau national afin d'assurer la durabilité à l'échelle nationale.

**A7 & A8** : Grâce à une meilleure politique foncière et à des outils de gestion de l'information foncière, les utilisateurs des terres amélioreront la sécurité foncière de leurs parcelles et augmenteront les investissements à long terme visant à accroître la productivité agricole.

En outre, les droits fonciers coutumiers des femmes sont préservés et protégés sur les sites d'essai.

**A9** : Les responsables de la mise en œuvre s'efforceront de surmonter la hausse temporaire attendue du nombre de conflits une fois qu'ils seront mis en lumière.

**A10** : Le gouvernement obtient des fonds et des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre ces mesures après le programme Seuil.

Principaux risques liés au projet LRAP :

Bien que nous nous attendions à ce que les sites de test puissent atteindre les résultats susmentionnés dans une certaine mesure indépendamment de l'opérationnalisation nationale, si l'opérationnalisation nationale n'a pas lieu, le manque de complémentarités requises avec d'autres méthodologies non testées sur un site spécifique ou des politiques nationales non encore mises en œuvre peut diminuer les résultats attendus des activités du programme dans les sites de test.

## COMPOSANTE DE SUIVI

### Résumé de la stratégie de Suivi

Le programme fera l'objet d'un suivi systématique au moyen d'indicateurs et les progrès seront régulièrement signalés au cours de la mise en œuvre. Les données de suivi seront analysées pour permettre aux responsables de l'OMCA et de la MCC de procéder à des ajustements programmatiques si nécessaire en vue d'améliorer la mise en œuvre globale et les résultats du programme.

Un indicateur est associé à chaque résultat dans le diagramme logique du projet afin de suivre la logique du projet dans le temps. Le S&E du MCC distingue quatre niveaux d'indicateurs : résultat, produit, processus et risque/hypothèse. Ils sont définis ci-dessous :

*Indicateur de résultat* - Indicateur qui mesure un résultat ciblé des produits d'une intervention. Souvent, de nombreux indicateurs de résultats ne sont pas contrôlés pendant la durée du programme, mais font plutôt l'objet d'évaluations une fois le programme terminé.

*Indicateur de produit* - Indicateur qui mesure directement les biens ou services produits en tant que résultat direct de la dépense des fonds du programme.

*Indicateur de processus* - Indicateur qui mesure la progression vers l'achèvement d'une activité, une étape vers la réalisation des résultats et un moyen de s'assurer que le plan de travail se déroule dans les délais.

*Indicateur de risque/d'hypothèse* - Indicateur qui mesure un risque ou une hypothèse dans la logique du projet.

Pour s'assurer que le programme est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs, les indicateurs seront mesurés par rapport à des bases de référence et des cibles établies, dérivées de l'analyse coûts-bénéfices ex ante, d'autres types d'analyse et des documents de conception du projet. Le niveau de référence reflète la situation antérieure à une intervention de développement, par rapport à laquelle les progrès peuvent être évalués ou des comparaisons effectuées. Les cibles sont la valeur attendue pour un indicateur particulier à un moment donné et reflètent les hypothèses sous-jacentes formulées lors de la conception du projet quant à ce que le projet est susceptible de réaliser.

Les valeurs de référence ou de base, ainsi que les valeurs cibles pour certains indicateurs, doivent encore être déterminées. La plupart des informations manquantes seront déterminées lorsque les activités concernées seront définies plus précisément à la suite des études ou lorsque les plans de travail seront établis après la signature des contrats d'exécution.

Il se peut que les indicateurs doivent être modifiés au cours de la mise en œuvre du programme. Cette modification sera effectuée conformément à la politique de suivi et d'évaluation de la MCC et sera consignée dans l'annexe III du plan de suivi et d'évaluation.

La MCC utilise des indicateurs communs pour mesurer de manière cohérente les progrès réalisés par les programmes dans les secteurs clés et rendre compte de ces résultats aux parties prenantes internes et externes. Les indicateurs communs pertinents de la MCC sont inclus dans ce plan de suivi et d'évaluation.

Le tableau de documentation des indicateurs définit chaque indicateur par projet et se trouve à l'annexe I. Il décrit la structure des indicateurs, en précisant pour chacun d'eux (i) le nom ; (ii) la définition ; (iii) l'unité de mesure ; (iv) le niveau de désagrégation ; (v) la source des données ; (vi) la partie responsable ; et (vii) la fréquence des rapports. Les niveaux de référence et les objectifs pour chaque indicateur sont définis à l'annexe II.

L'unité de Suivi et d'évaluation de l'OMCA consultera et aidera les entités chargées de la mise en œuvre à mettre en place leur plan de collecte de données et leurs modèles de rapport pour rendre compte des indicateurs pertinents inclus dans ce plan.

Lorsque cela est possible et approprié, les indicateurs de suivi et d'évaluation seront ventilés selon le sexe, la situation géographique, les revenus et/ou les groupes vulnérables.

## **Exigences standards en matière de rapports**

### **Rapports à la MCC : Dossier de demande de décaissement trimestriel**

Les rapports de performance permettent à la direction de l'OMCA d'informer la MCC des progrès de la mise en œuvre. Actuellement, la MCC exige que l'OMCA soumette un dossier de demande de déboursement trimestriel (QDRP) chaque trimestre. Le QDRP doit contenir un Tableau de suivi des indicateurs (TSI). Un ITT complet présente les indicateurs réels des trimestres précédents et les progrès des indicateurs du trimestre en cours par rapport aux cibles fixées dans le présent plan de suivi et d'évaluation. Le ITT est la principale source de rapports internes et externes de la MCC et de l'OMCA sur les progrès des indicateurs au cours de la mise en œuvre.

Des conseils supplémentaires sur l'établissement des rapports sont fournis dans le document de la MCC intitulé [\*Guidance to Accountable Entities on the Quarterly Disbursement Request Package\*](#) (Directive à l'intention des entités comptables relative au Dossier de demande de décaissement trimestriel) et [\*Indicator Tracking Table Guidance\*](#) (Tableau de suivi des indicateurs).

Au cours de la première année de mise en œuvre du programme, l'unité de Suivi, évaluation de l'OMCA développera un processus spécifique au programme pour gérer les soumissions

trimestrielles de l'ITT. Ce document devra décrire la manière dont les données seront collectées auprès des parties responsables et le processus d'examen et d'approbation au sein de l'OMCA.

## **Rapports à l'OMCA et aux parties prenantes locales**

Même si le QDRP doit être envoyé à la MCC, les entités responsables doivent également utiliser ces rapports et les données qu'ils contiennent pour évaluer les progrès et les performances en interne.

## **Examens de la qualité des données**

En tant qu'agence axée sur les données, la MCC s'engage à veiller à ce que toutes les données utilisées dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet soient de bonne qualité. La qualité des données est essentielle pour maintenir un niveau élevé de confiance dans la prise de décision de la MCC et pour rendre compte des résultats de la MCC de manière transparente.

La qualité des données ITT est la responsabilité première du personnel de l'OMCA, sous la direction de l'unité de Suivi et d'évaluation de l'OMCA. L'unité de Suivi et d'évaluation, d'autres membres du personnel de l'OMCA, le cas échéant, et les entités chargées de la mise en œuvre doivent régulièrement vérifier la qualité des données. L'unité de Suivi et d'évaluation doit vérifier que toutes les données rapportées sont accompagnées d'une documentation source appropriée et que les calculs ont été effectués correctement. L'unité de Suivi et d'évaluation de l'OMCA effectuera régulièrement des visites sur le terrain ou à la demande de la MCC, afin d'examiner la qualité des données recueillies dans le cadre de ce plan de S&E.

Outre les contrôles réguliers de la qualité des données effectués par le personnel de l'OMCA, des examens de la qualité des données (DQR) seront réalisés conformément aux exigences de la politique de S&E du MCC. Les examens de la qualité des données ont pour objectif d'évaluer dans quelle mesure les données répondent aux normes définies dans la politique de S&E du MCC dans les domaines de l'exactitude, de la cohérence, de l'actualité et de la transparence (section 6.5.2 Normes de qualité des données).

Il convient de noter que les évaluateurs sont censés évaluer la qualité de toutes les données qui seront utilisées dans le cadre de l'évaluation. Il n'est pas nécessaire de procéder à des examens supplémentaires de la qualité des données menés par l'OMCA.

Chaque DQR fera l'objet d'un rapport détaillé décrivant les lacunes ou les faiblesses constatées par rapport aux normes de qualité des données. Le rapport doit également formuler des recommandations pour remédier à ces problèmes dans la mesure du possible. Lorsqu'il n'est pas

possible ou pas rentable d'y remédier, le rapport doit identifier des indicateurs ou des sources de données de remplacement qui permettront de remédier à la faiblesse constatée.

L'OMCA est chargée de veiller à ce que les recommandations des rapports de qualité des données approuvées par la MCC soient suivies et mises en œuvre. Après la finalisation du rapport sur la qualité des données, l'OMCA doit élaborer un plan d'action qui identifie clairement les recommandations de l'EQD que l'OMCA mettra en œuvre, ainsi qu'un calendrier et les prochaines étapes. Ce plan d'action doit être soumis en anglais et examiné par le MCC. Une fois approuvé par le MCC, le plan d'action sera rendu public sur le site web du MCC et de l'OMCA.

Il est prévu que l'entité responsable de la mise en œuvre du DQR soit engagée par l'OMCA au cours de l'année 4 du programme pour effectuer les DQR en janvier 2024 et mars 2024. Les DQR devraient couvrir les données ITT sur l'accès aux TIC, la qualité des TIC, la concurrence des TIC, les indicateurs sur les méthodologies LRAP. Cette section sera mise à jour une fois que le plan d'action DQR sera achevé afin de refléter les dates réelles auxquelles le DQR a été réalisé, le matériel couvert, les principales conclusions et les principales mesures à prendre.

## COMPOSANTE ÉVALUATION

### Résumé de la stratégie d'évaluation

Si un bon suivi est essentiel pour la gestion des projets, il n'est pas suffisant pour évaluer la réalisation des résultats escomptés. C'est pourquoi la MCC et l'OMCA utilisent l'évaluation comme outil pour mieux comprendre l'efficacité des projets financés. L'évaluation est la collecte et l'analyse systématiques d'informations sur les caractéristiques et les résultats d'un projet. Des lignes directrices et des normes détaillées pour la préparation, l'examen et la diffusion des évaluations sont publiées par la MCC dans l'[Evaluation Management Guidance](#).

Conformément à la politique de suivi et d'évaluation de la MCC, chaque projet d'un programme doit faire l'objet d'une évaluation indépendante afin de déterminer s'il a atteint l'objectif fixé. La MCC et l'OMCA s'engagent à veiller à ce que les évaluations indépendantes soient rigoureusement conçues pour mesurer les résultats attendus de chaque projet. Chaque évaluation sera conçue pour répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre conformément au plan (en termes de quantité et de qualité des produits) ?
2. Le projet a-t-il atteint son objectif déclaré dans les délais et avec l'ampleur prévus, comme l'indique le plan de suivi et d'évaluation ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

Le processus d'examen des évaluations de la MCC suivra les lignes directrices énoncées dans la politique de suivi et d'évaluation de la MCC.

Pour chaque évaluation indépendante, l'OMCA est responsable de l'appropriation locale et de l'engagement en faveur de l'évaluation, de la supervision de l'entreprise chargée de la collecte des données, du contrôle de la qualité des activités et du matériel d'évaluation, et de la diffusion locale des résultats de l'évaluation.

Conformément à la politique de suivi et d'évaluation de la MCC, les résultats de chaque évaluation seront diffusés par le biais d'examens et de présentations des rapports des parties prenantes. Les rapports associés, le matériel de collecte de données et les ensembles de données seront mis à la disposition du public sur le site web de la MCC.

### Plans d'évaluation indépendants

Le tableau suivant résume les évaluations indépendantes prévues pour ce programme. Chaque évaluation est décrite plus en détail ci-dessous.

Nom de l'évaluation	Type d'évaluation	Évaluateur	Primaire/ Secondaire Méthodologie	Date du rapport final
Évaluation des TIC	Impact et performance	À DÉTERMINER		À DÉTERMINER
Évaluation de la LRAP	Performance	À DÉTERMINER		À DÉTERMINER

## Évaluation des TIC

### Champ d'application

Cette évaluation répondra aux questions essentielles suivantes :

- Le projet TIC a-t-il atteint son objectif déclaré, celui d'accroître l'efficacité, la productivité, les investissements et la croissance des entreprises en améliorant l'accès à des services TIC de haute qualité et à des prix abordables au Togo, dans les délais et avec l'ampleur prévus, comme indiqué dans le plan de suivi et d'évaluation ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

La réponse à la première partie de cette question sera basée sur le(s) indicateur(s) de niveau objectif décrit(s) dans les annexes I et II. La réponse à la deuxième partie de la question sera donnée par l'analyse des autres indicateurs de la logique du projet, également décrits aux annexes I et II. Les raisons pour lesquelles l'équipe de projet a fixé des objectifs de résultats à moyen terme pour l'année 5 sont documentées dans l'annexe II.

### Méthodologie

Le projet d'évaluation devrait être une évaluation d'impact et de performance s'appuyant sur une méthodologie appropriée (2) pour évaluer la réalisation de l'objectif.

### Sources de données et calendrier

L'évaluation recueillera et/ou analysera des données provenant des sources suivantes et produira les rapports suivants :

Nom de la source des données	Calendrier	Nom du rapport	Calendrier
Enquêtes de base auprès des ménages (primaires)	Mi 2024	Rapport de base	Fin 2024
Données administratives (secondaires)	Mi 2024		
Entretiens avec des informateurs clés (primaires)	Mi 2024		
Enquêtes finales auprès des ménages (Primaire)	À DÉTERMINER	Rapport final	À DÉTERMINER
Données administratives (secondaires)	À DÉTERMINER		
Entretiens avec des informateurs clés (primaires)	À DÉTERMINER		

<sup>2</sup> L'évaluateur s'efforcera de déterminer la méthodologie la plus appropriée et de la détailler dans le rapport de conception de l'évaluation (EDR).



De plus amples détails sur la conception de cette évaluation seront fournis dans le rapport de conception de l'évaluation (RCE) de l'évaluateur indépendant, une fois que celui-ci aura été engagé et que le RCE aura été finalisé.

## Évaluation du projet LRAP

### Champ d'application

Cette évaluation répondra aux questions essentielles suivantes :

- Le projet LRAP a-t-il atteint son objectif déclaré, celui d'améliorer la sécurité foncière pour accroître les investissements dans le secteur agricole ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

La réponse à la première partie de cette question sera basée sur le(s) indicateur(s) de niveau objectif décrit(s) dans les annexes I et II. La réponse à la deuxième partie de la question sera donnée par l'analyse des autres indicateurs de la logique du projet, également décrits aux annexes I et II. Les raisons pour lesquelles l'équipe de projet a fixé des objectifs de résultats à moyen terme pour la septième année sont documentées à l'annexe II.

### Méthodologie

*[Orientations : Décrire brièvement le type d'évaluation et la méthodologie analytique, en mettant l'accent sur la méthodologie utilisée pour évaluer l'objectif du projet. Se référer à la liste standard des méthodologies dans le Guide de gestion des évaluations lors de la rédaction de cette section et s'assurer de l'alignement avec l'EDR et le Pipeline].*

Le projet d'évaluation est censé être une évaluation de performance reposant sur une méthodologie appropriée (3 ) pour évaluer la réalisation de l'objectif.

### Sources des données et calendrier

L'évaluation recueillera et/ou analysera les données provenant des sources suivantes et produira les rapports suivants :

Nom de la source de données	Calendrier	Nom du rapport	Calendrier
Enquêtes de base auprès des ménages (primaires)	Mi 2024	Rapport de base	Début 2025
Données administratives (secondaires)	Mi 2024		
Entretiens avec des informateurs clés (primaires)	Mi 2024		
Enquêtes de fin de campagne auprès des ménages (primaires)	À DÉTERMINER		

<sup>3</sup> L'évaluateur s'efforcera de déterminer la méthodologie la plus appropriée et de la détailler dans le rapport de conception de l'évaluation (EDR).

Données administratives (secondaires)	À DÉTERMINER	Rapport final	À DÉTERMINER
Entretiens avec des informateurs clés (primaires)	À DÉTERMINER		

De plus amples détails sur la conception de cette évaluation seront fournis dans le rapport de conception de l'évaluation (RCE) de l'évaluateur indépendant, une fois que celui-ci aura été engagé et que le RCE aura été finalisé.

## MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

### Responsabilités

Cette section décrit les responsabilités de l'OMCA, de la MCC et du gouvernement en matière de Suivi et d'Évaluation après la fin du programme.

#### OMCA

L'unité de Suivi et évaluation de l'OMCA sera composée d'un Directeur du suivi, de l'évaluation et de l'analyse économique qui aura la responsabilité principale de diriger et de gérer toutes les activités de suivi, d'évaluation et d'analyse économique. En outre, l'unité de Suivi et d'évaluation pourra recruter un soutien à court terme en fonction des besoins. L'unité de Suivi et d'évaluation réalisera ou engagera des contractants pour mener à bien les activités suivantes et d'autres activités connexes :

- Diriger le développement et les mises à jour périodiques du plan de Suivi et d'Évaluation du Togo, conformément aux politiques et lignes directrices de la MCC et en coordination avec la MCC et les parties prenantes appropriées.
- Diriger la mise en œuvre de la composante de suivi du Plan de suivi et d'évaluation du Togo afin de fournir des informations pertinentes et opportunes à la gestion du projet et aux rapports externes, notamment :
  - Définir les indicateurs de performance à suivre, ainsi que leurs niveaux de référence et leurs objectifs, en collaboration avec les équipes de projet.
  - Identifier les lacunes critiques en matière de données ou les problèmes de qualité des données liés aux indicateurs du plan de suivi et d'évaluation, et concevoir et mettre en œuvre un plan pour résoudre ces problèmes et renforcer les capacités de la partie qui produit les données (par exemple, les entités gouvernementales ou les responsables de la mise en œuvre du projet).
  - Travailler avec les responsables de la mise en œuvre et les entités chargées de la mise en œuvre pour s'assurer que les exigences en matière de suivi et d'évaluation sont correctement intégrées dans leurs contrats et accords d'entité chargée de la

mise en œuvre, respectivement, et qu'il y a une compréhension commune des indicateurs pertinents et des autres exigences.

- Produire l'ITT. Il s'agit notamment d'examiner toutes les données ITT sur une base trimestrielle, de vérifier les valeurs incohérentes avec les chefs de projet et les entités déclarantes, et de soumettre des documents justificatifs pour toutes les données déclarées.
- Procéder à un examen de la qualité des données de suivi communiquées par l'OMCA ainsi que des sources probables de données de surveillance futures (c'est-à-dire les sources de données identifiées dans le plan de suivi et d'évaluation) et mettre en œuvre un plan visant à remédier aux faiblesses identifiées.
- Concevoir et mettre en œuvre des évaluations sur le terrain des progrès accomplis dans la réalisation des produits et des résultats intermédiaires, en particulier dans les situations où des préoccupations ont été soulevées concernant la qualité ou la validité des données.
- Diffuser les informations de l'ITT approuvé aux parties prenantes concernées au Togo et au MCC.
- Soutenir la conception et la mise en œuvre de la composante évaluation du plan de suivi et d'évaluation du Togo afin de promouvoir la responsabilité et l'apprentissage, y compris :
  - Fournir à la MCC et aux évaluateurs indépendants les données et la documentation nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des évaluations.
  - Contrôler le respect des plans de conception et de mise en œuvre du projet et signaler tout écart à l'évaluateur indépendant.
  - Examiner les rapports d'évaluation, les instruments d'enquête et les autres documents produits par chacun des évaluateurs engagés par la MCC pour mener des évaluations indépendantes.
  - Gérer l'examen des rapports et documents d'évaluation par les parties prenantes locales.
  - Contracter des sociétés d'enquête pour entreprendre la collecte de données de base et intermédiaires pour les évaluations indépendantes et superviser le travail en coordination avec l'évaluateur indépendant.
  - Organiser des réunions/événements pour la diffusion des résultats de l'évaluation pour chaque rapport d'évaluation.
- Maintenir une collaboration et une intégration étroites entre les équipes de Suivi et d'évaluation et les équipes de projet afin de garantir que les données et les analyses de Suivi et d'évaluation sont exactes et à jour et qu'elles soutiennent la conception et la gestion de projets fondés sur des données probantes.
- Maintenir une communication régulière avec la direction de l'OMCA, le personnel de la MCC chargé du S&E afin de fournir des mises à jour sur l'état des activités de Suivi et d'évaluation et de communiquer les risques liés à l'avancement de la mise en œuvre ou à l'obtention de résultats.

- Gérer le budget de suivi et d'évaluation et fournir des mises à jour à la MCC sur les engagements et les décaissements sur une base trimestrielle.
- Gérer les achats et les contrats financés par le budget de suivi et d'évaluation et rendre compte de l'état d'avancement à la MCC sur une base trimestrielle.

Le Directeur du Suivi et de l'évaluation fera partie de l'unité de gestion interne de l'OMCA, composée de la direction de l'OMCA, des directeurs de projet et d'autres directeurs. La collaboration avec l'équipe chargée de la passation des marchés sera très importante pour préparer et mener à bien en temps voulu la passation des marchés liés au suivi et à l'évaluation et pour veiller à ce que les autres contrats de mise en œuvre contiennent les dispositions nécessaires en matière de communication des données.

Les séminaires, les ateliers, l'élaboration, la distribution et la diffusion du matériel de suivi et d'évaluation seront menés en étroite collaboration avec l'unité de communication de l'OMCA].

### **Millennium Challenge Corporation**

La MCC s'occupera des aspects suivants du suivi et de l'évaluation :

- Soutenir l'unité de Suivi et d'évaluation de l'OMCA en fournissant une assistance technique pour les tâches susmentionnées, notamment :
  - Soutenir l'élaboration et la mise à jour du plan de suivi et d'évaluation, notamment en facilitant les discussions avec l'équipe nationale de la MCC, et en rédigeant et en tenant à jour les sections suivantes : suivi et composante de l'évaluation.
  - Participer à tous les examens de la qualité des données, notamment en assistant aux ateliers associés et en fournissant une expertise technique sur tous les produits livrables.
- Gérer des évaluations indépendantes de haute qualité
  - Élaborer le cahier des charges et faire appel à un ou plusieurs évaluateurs indépendants.
  - Financer et gérer le(s) contrat(s) d'évaluation.
  - Réunir le comité de gestion de l'évaluation de la MCC pour examiner les principaux résultats de l'évaluation et prendre des décisions concernant la conception et la mise en œuvre de l'évaluation.
  - Faciliter la coordination de l'évaluation avec l'OMCA, les responsables de la mise en œuvre et les autres parties prenantes locales.
- Examiner et approuver les ITT dans le cadre des dossiers trimestriels de demande de décaissement du programme, et signaler à l'équipe nationale de la MCC tout risque pour les résultats constatés dans les données ITT.
- Maintenir une collaboration et une intégration étroites entre l'unité du Suivi et d'évaluation et l'équipe nationale de la MCC afin de s'assurer que les données et les analyses de Suivi et d'évaluation sont exactes, à jour et qu'elles soutiennent la conception et la gestion de projets fondées sur des données probantes.

- Clarifier l'utilisation des fonds du programme de suivi et d'évaluation et des marchés publics.
- Rassembler les données ITT et les résultats d'évaluation pour l'apprentissage et diriger les efforts de diffusion afin d'informer les décisions du MCC.

### **L'évaluation post-programme du gouvernement**

Pour préparer l'évaluation post-programme, l'OMCA doit identifier un point de contact post-programme (POC) pour la MCC au moins un an avant la fin du programme et travailler avec ce POC pour faire comprendre le programme de la MCC et le processus d'évaluation. Ce point de contact doit faire partie de l'entité gouvernementale qui soutiendra l'évaluation post-programme. Plus précisément, après le programme, le gouvernement devra :

- Soutenir la collecte des données primaires ou les efforts visant à obtenir des données secondaires auprès d'autres parties prenantes
- S'engager à examiner les résultats de l'évaluation soumis après le programme
- Faciliter l'examen des résultats de l'évaluation post-programme par les parties prenantes concernées par le projet
- Soutenir la diffusion des résultats de l'évaluation.

Cette section sera mise à jour avec les engagements du gouvernement liés à la diffusion (tels que la mise à disposition de lieux et l'organisation de présentations de diffusion) avant la clôture.

### **Examen et révision du plan de suivi et d'évaluation**

Le plan de suivi et d'évaluation est conçu pour évoluer au fil du temps, afin de garantir qu'il reste à jour et cohérent avec les documents de conception et les plans de travail du projet, et pour intégrer les enseignements tirés afin d'améliorer le suivi et la mesure des performances. Le plan de suivi et d'évaluation doit être maintenu à jour autant que possible, y compris en procédant à des révisions si nécessaire et si possible. Les plans de suivi et d'évaluation doivent être revus et modifiés, le cas échéant, après qu'une modification de l'accord a été approuvée par la MCC. La MCC peut conditionner les décaissements du financement du THP à la mise à jour des plans de suivi et d'évaluation.

Le département de S&E du MCC établit une distinction entre les changements majeurs et mineurs apportés au plan de S&E (c'est-à-dire les modifications) et les révisions majeures et mineures du plan de S&E. Les modifications majeures se limitent aux changements apportés à la logique du projet, aux valeurs de référence, aux cibles et aux définitions des indicateurs, à l'ajout de nouveaux indicateurs et à la suppression d'indicateurs existants. Toutes les autres modifications sont considérées comme mineures. Ces modifications majeures, ainsi qu'une justification de la raison du changement (pour les changements d'indicateurs uniquement), doivent être documentées dans l'annexe III du présent plan de suivi et d'évaluation. Cette annexe résume toutes les modifications

majeures intervenues entre la signature du programme et la version actuelle du plan de suivi et d'évaluation. Les modifications mineures ne doivent pas faire l'objet d'un suivi dans l'annexe III.

Le processus de révision et d'approbation doit être conforme à la politique de suivi et d'évaluation du MCC.

## **BUDGET DU S&E**

Le budget pour la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation proposées pour la durée du Programme Seuil au Togo est de 1,15 million de dollars. Le budget du S&E n'inclut pas le personnel de S&E de l'OMCA dont les salaires et les déplacements sur le terrain sont inclus dans le budget administratif du programme.

Pendant la durée du programme, les enquêtes seront financées par le budget de suivi et d'évaluation du Programme Threshold au Togo. Cependant, la conception de l'évaluation, la collecte des données post-programme et l'analyse sont financées directement par la MCC. La MCC engagera environ 1,5 million de dollars pour financer les évaluateurs externes et la collecte de données post-programme.

## ANNEXE I : TABLEAU DE DOCUMENTATION DES INDICATEURS

Résultat de la logique du projet	Code CI	Code de l'indicateur	Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Définition	Unité de mesure	Type de désagrégrégations	Source de données primaires	Partie responsable	Fréquence des rapports	Type d'indicateur	Information additionnelle
<b>Projet 1 - TIC Activité 1</b>												
Administration et déploiement plus efficaces des services TIC et élargissement des services TIC de l'administration		ICT-01	Résultat	Pourcentage de standards utilisés	Le taux de standard de digitalisation prédéfinis utilisés dans l'administration par rapport à l'ensemble des standards adoptées par ATD. Standards utilisées / Standards adoptées	Pourcentage	N/A	Rapports annuels de l'ARCEP/ATD	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	OMCA : Suite au projet TIC, ATD au nom du gouvernement du Togo adoptera un certain nombre de standards de digitalisation. L'impact devrait être mesuré par rapport à l'évolution du nombre de standards utilisés par rapport au nombre de standards adoptés (qui peut évoluer dans le temps).
Administration et réglementation plus sécurisées des services TIC		ICT-02	Résultat	Standards cybersécurité appliqués	Le taux d'application des standards de cybersécurité définies par l'ARCEP/ANCY appliquées par les fournisseurs de services. Standards utilisées / Standards adoptées	Pourcentage	N/A	Rapports annuels de l'ARCEP/ANCY	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	OMCA : Suite au projet TIC, ATD au nom du gouvernement du Togo adoptera un certain nombre de standards de digitalisation. L'impact devrait être mesuré par rapport à l'évolution du nombre de standards utilisés par rapport au nombre de standards adoptés (qui peut évoluer dans le temps).
Conseillers stratégiques embauchés et déployés au sein du MENTD		ICT-03	Produit	Conseillers stratégiques recrutés et déployés	Le nombre total de conseillers stratégiques engagés et déployés au sein du MENTD.	Nombre	Sexe	MENTD	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	
PMO établi et fonctionnel au sein d'ATD		TIC-04	Produit	Une PMO est recrutée	Date de la nomination du PMO à l'Agence Togo Digital.	Date	N/A	Rapports annuels de l'ATD	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	OMCA : Cet indicateur est lié au recrutement du personnel. Un recrutement effectif sera un PMO en fonction.
PMO établi et fonctionnel au sein d'ATD		ICT-45	Produit	La structure de l'ATD et de PMO validée	Date d'approbation de la structure de l'Agence Togo Digital et de son PMO par le Conseil d'administration.	Date	N/A	Rapports annuels de l'ATD	OMCA-ICT	Une fois		

## NON CLASSIFIÉ

PMO établi et fonctionnel au sein d'ATD		ICT-46	Produit	Un projet est géré	Au moins un projet géré dans le cadre de la nouvelle structure ATD.	Nombre	N/A	Rapports annuels de l'ATD	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	OMCA : La façon dont nous pouvons mesurer l'opérationnalisation du PMO est le nombre de projets gérés par ce PMO. Nous attendons au moins un projet géré.
Standards de digitalisation adoptés par les entités du GoT		TIC-05	Produit	Standards de digitalisation adoptés	Le nombre de Standards de digitalisation adoptés par les administrations.	Nombre	N/A	Rapports annuels de l'ATD	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Opérationnalisation des services de qualification et d'accréditation des PSCs à l'ARCEP		TIC-06	Produit	Auditeurs de conformité déployés	Le nombre d'auditeurs d'évaluation de la conformité déployés.	Nombre	Sexe	Rapports trimestriels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Opérationnalisation des services de qualification et d'accréditation des PSCs à l'ARCEP		ICT-47	Produit	PSCs qualifiés	Le nombre de prestataires de services de confiance (PSC) qualifiés au cours de la période optionnelle. Cette qualification peut être quantifiée par des rapports de qualification.	Nombre	N/A	Rapports trimestriels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Opérationnalisation des services de qualification et d'accréditation des acteurs de la cybersécurité à l'ANCY		ICT-48	Produit	Auditeurs de conformité formés	Le nombre d'auditeurs d'évaluation de la conformité formés dans le cadre des cours de compétences professionnelles (CCP), y compris les CCP en Cloud, Sécurité, et pour les Techniciens TIC. Cette formation peut être qualifiée en comptant le nombre de certificats délivrés.	Nombre	Sexe	Rapports annuels de l'ANCY	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Opérationnalisation des services de qualification et d'accréditation des acteurs de la cybersécurité à l'ANCY		ICT-49	Produit	Outils et méthodes d'accréditation et de qualification définis et validés	Les outils et méthodes d'accréditation et de qualification sont définis et validés. En d'autres termes, il s'agit de valider auprès de l'ANCY, les outils et méthodes d'accréditation et de qualification. Cette validation peut être sanctionnée par un rapport de validation.	Date	N/A	Rapports annuels de l'ANCY	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	



NON CLASSIFIÉ

Opérationnalisation des services de qualification et d'accréditation des acteurs de la cybersécurité à l'ANCY		TIC-50	Produit	Nombre d'auditeurs de réglementation et conformité d'ANCY formés	Le nombre total d'auditeurs de la réglementation et du contrôle de conformité de l'ANCY formés. Ces formations peuvent être réalisées en ligne, en webinaire ou par le biais de documents d'évaluation post-formation. Le nombre peut être qualifié en comptant le nombre de certificats délivrés.	Nombre	Sexe	Rapports annuels de l'ANCY	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Politiques du MENTD et/ou projets TIC élaborées		ICT-51	Produit	Nombre de projets et de politiques ICT développés	Le nombre de politiques et de projets TIC développés au cours de l'activité. Cela peut se traduire par des "cahiers des charges", des projets de contrats ou des cadres réglementaires.	Nombre	Type d'activité	Communiqués de presse et publications du MENTD	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
<b>Projet 1 - TIC</b>												
<b>Activité 2</b>												
Accès amélioré et équitable aux services TIC dans le pays		ICT-38	Résultat	Services et commandes en ligne	Proportion d'entreprises et d'organisations recevant des commandes de produits et de services via l'internet. Entreprises recevant des commandes / Nombre total d'entreprises	Pourcentage	Zones géographiques Type de services du Programme Seuil Togo	Enquêtes d'évaluation	Évaluateur indépendant de la MCC	Autres	Indicateur non-ITT	Il s'agit d'un indicateur d'évaluation qui ne sera présenté qu'après la clôture du projet et la conclusion des enquêtes de fin de projet.
Accès amélioré et équitable aux services TIC dans le pays		TIC-39	Résultat	Utilisation de l'internet	Proportion de ménages et d'entreprises abonnés à des services Internet (fixes et/ou mobiles) et les utilisant.	Pourcentage	Zones géographiques Type de services du Programme Seuil Togo	Enquêtes d'évaluation	Évaluateur indépendant de la MCC	Autres	Indicateur non-ITT	Il s'agit d'un indicateur d'évaluation qui ne sera présenté qu'après la clôture du projet et la conclusion des enquêtes de fin de projet.
Infrastructures et services TIC étendus et plus équitables		ICT-40	Résultat	Couverture géographique des différents fournisseurs	Couverture géographique pour 2G, 3G, 4G, fibre optique.	Pourcentage	Zones géographiques	Enquêtes d'évaluation	Évaluateur indépendant de la MCC	Autres	Indicateur non-ITT	Il s'agit d'un indicateur d'évaluation qui ne sera présenté qu'après la clôture du projet et la conclusion des enquêtes de fin de projet.
Infrastructures et services TIC étendus et plus équitables		ICT-41	Résultat	Pénétration d'internet	Nombre d'abonnés à l'internet fixe / 100	Pourcentage	Zones géographiques	Rapports annuels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	En matière d'internet fixe, tout est considéré comme du haut débit. Abonnés = abonnements téléphoniques. Les enregistrements téléphoniques sont comptabilisés, pas les individus (un individu possédant 2 téléphones avec

NON CLASSIFIÉ

												2 abonnements distincts compte pour 2 abonnés).
Infrastructures et services TIC étendus et plus équitables		ICT-42	Résultat	Pénétration d'internet à haut débit	Nombre d'abonnés à l'internet à large bande (mobile et fixe) / 100	Pourcentage	N/A	Rapports annuels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	L'OMCA travaille avec le MENTD et l'ARCEP pour mieux définir la notion de "large bande". Le nombre d'abonnés à l'Internet fixe à haut débit est inclus dans le nombre d'abonnés à l'Internet fixe.
Infrastructures et services TIC étendus et plus équitables		ICT-43	Résultat	Vitesse de connexion internet	Vitesse moyenne de connexion à l'internet par utilisateur.	Taux	Zones géographiques	Rapports annuels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	Mesuré en gigabits par seconde (Gbps).
Structuration et gouvernance du Fonds de transformation digitale (FTD) établis		ICT-52	Produit	Structure et gouvernance de FTD établies	La structure et la gouvernance du FTD sont établies. En d'autres termes, la gouvernance du FTD est élaborée et validée par le MENTD et un responsable du FTD est identifié et validé au cours de la période de référence.	Date	N/A	Rapports annuels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	
Structuration et gouvernance du Fonds de transformation digitale (FTD) établis		ICT-53	Produit	Structure du programme définie et implémentée	La structure du programme est définie et le programme est mis en œuvre. Cette étape peut être identifiée grâce aux produits livrables de la structure du programme et aux rapports sur l'état d'avancement du programme.	Date	N/A	Rapports annuels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	Les "éléments livrables de la structure" doivent être définis plus précisément par l'OMCA.
Structuration du programme mise en œuvre et femmes entrepreneures incubées		ICT-54	Produit	Nombre de femmes diplômées	Le nombre de femmes diplômées dans le cadre de ce programme. Ce nombre peut être qualifié en comptant le nombre de certificats délivrés.	Nombre	N/A	Rapports trimestriels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Projets d'accès à l'internet en milieu rural élaborés et mise en œuvre du pilote		TIC-55	Produit	Projets d'accès à internet en milieu rural élaborés	Date d'approbation formelle des projets développés pour l'accès à Internet dans les zones rurales.	Date	N/A	Rapports trimestriels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	Un projet est formellement approuvé lorsque l'autorisation est donnée aux soumissionnaires sélectionnés.

NON CLASSIFIÉ

Projets d'accès à l'internet en milieu rural élaborés et mise en œuvre du pilote		ICT-56	Produit	Projets implémentés	Le nombre total de projets validés et mis en œuvre.	Nombre	N/A	Rapports trimestriels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	Un projet est considéré comme validé après examen et approbation de son rapport initial.
Projets d'accès à l'internet en milieu rural élaborés et mise en œuvre du pilote		ICT-57	Produit	Utilisateurs finaux bénéficiant de projets d'accès internet avec THP	Nombre total d'utilisateurs finaux ayant accès à l'internet grâce aux projets soutenus par le programme THP. L'accès signifie ici la capacité d'être connecté, pas nécessairement les personnes connectées.	Nombre	Sexe	Rapports trimestriels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Téléphones distribués aux femmes et formation à l'utilisation		ICT-58	Produit	Femmes participantes formées	Nombre total de femmes ayant participé à la distribution de futurphones et ayant été formées à l'utilisation des TIC grâce à ces futurphones. Ce nombre peut être qualifié en comptant le nombre de futurphones et de certificats de formation délivrés. Les femmes participantes ont toutes reçu au moins un futurephone.	Nombre	N/A	Rapports trimestriels de l'ATD	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Téléphones distribués aux chefs de village et répertoriés dans la base de données e-village		ICT-59	Produit	Chefs de village recevant des futurephone	Nombre total de chefs de village ayant effectivement reçu un futurephone portable dans le cadre de l'activité pilote.	Nombre	N/A	Rapports trimestriels de l'ATD	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Infrastructures TIC déployées		TIC-15	Produit	Projets de déploiement d'infrastructures TIC réceptionnés	Nombre total de projets de déploiement d'infrastructures TIC reçus. Un projet reçu signifie qu'il a été déployé, testé et accepté par la SIN.	Nombre	N/A	Rapports sur les SIN	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Guichet unique de cartographie des infrastructures est opérationnel		TIC-16	Produit	Un service unique de cartographie des infrastructures est opérationnel et utilisable	L'existence effective d'un guichet unique pour la cartographie des infrastructures opérationnelles pouvant être utilisées par les populations cibles.	Date	N/A	Rapports trimestriels du SIN	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	
Schéma directeur approuvé et raccordement des bénéficiaires pilotes		TIC-18	Produit	Etablissements publics connectés dans le pilote	Le nombre total d'établissements publics connectés à l'internet (écoles, santé, établissements administratifs, etc.) grâce au projet pilote.	Nombre	N/A	Rapports annuels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	

NON CLASSIFIÉ

Conditions favorables à la mise sur le marché de terminaux adaptés et abordables aux utilisateurs		ICT-60	Produit	Conditions marketing favorables définies	Les conditions favorables à la commercialisation de terminaux adaptés et abordables pour les utilisateurs sont identifiées.	Date	N/A	Rapports trimestriels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	
Infrastructures et services TIC étendus et plus équitables		ICT-61	Résultat	Terminaux compatibles 3G/4G	Nombre total de terminaux compatibles 3G/4G.	Nombre	N/A	Rapports trimestriels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	OMCA : C'est le résultat des études AR1 et AR2.
Besoins des populations en services TIC sont déterminés et enregistrés		ICT-62	Produit	Besoin des populations identifié	Les besoins des populations en matière de services TIC sont identifiés grâce à l'étude réalisée par le consultant en assistance technique et les entités chargées de la mise en œuvre.	Date	N/A	Rapports trimestriels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	L'étude de la demande devrait fournir des informations de référence et cibles.
<b>Projet 1 - TIC Activité 3</b>												
Réduction des prix des services pour les utilisateurs (particuliers et entreprises)		ICT-44	Résultat	Indice des prix des TIC	Indice des prix des services de télécommunications. Prix du panier de la ménagère de l'année considérée / Prix du panier de la ménagère de l'année de base	Taux	Types de connexion internet	Enquêtes d'évaluation	Évaluateur indépendant de la MCC	Autres	Indicateur non-ITT	Il s'agit d'un indicateur d'évaluation qui ne sera communiqué qu'après la clôture de l'étude et la conclusion des enquêtes de fin de projet. L'évaluation précisera les prix des services à mesurer en tant que points de référence - par exemple, utilisation mensuelle prépayée de 300 Mo, utilisation mensuelle prépayée de 20 Go, etc.
Plus d'investissements dans les infrastructures au Togo		TIC-24	Résultat	Investissements dans le secteur des TIC	Montant total investi par les acteurs du secteur privé dans le secteur des TIC pour les CAPEX et OPEX.	Francs CFA	Types d'investissements du programme Seuil Togo	Rapports annuels de l'ARCEP/ Ministère des finances	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	
Modèle économique du FTTH disponible		TIC-26	Produit	Valeurs du marché FTTH estimées	Valeur totale des opportunités de marché FTTH identifiées par le programme pour des investissements potentiels.	Francs CFA	N/A	Rapports annuels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	
Nouvelles licences à octroyer identifiées à partir de l'étude sur l'environnement concurrentiel du marché des TIC		TIC-27	Produit	Nouvelles licences identifiées	Le nombre de nouvelles licences à accorder dans un ou plusieurs segments du marché des communications électroniques ou dans des activités connexes telles que les centres de données.	Nombre	Types de licences programme Seuil Togo	Rapports annuels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	

NON CLASSIFIÉ

Schéma directeur d'aménagement en fibre optique achevé		ICT-63	Produit	Schéma directeur de développement de la fibre optique finalisé	Un plan directeur de développement de la fibre optique a été élaboré. Ce plan directeur est validé par la SIN.	Date	N/A	Rapports annuels de la SIN	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	
Situation actuelle du marché du travail TIC connue et opportunités de création d'emplois pour les jeunes identifiées sur la base des benchmarks		ICT-64	Produit	Situation actuelle du secteur des TIC connue	La situation actuelle du marché des TIC est connue grâce aux résultats de l'étude.	Date	N/A	Rapport KPMG	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	OMCA : Le résultat AR1.b des études en cours fournira des données pour cet indicateur.
Situation actuelle du marché du travail TIC connue et opportunités de création d'emplois pour les jeunes identifiées sur la base des benchmarks		ICT-65	Produit	Opportunités de création d'emploi pour les jeunes identifiées	Les possibilités de création d'emplois pour les jeunes sont identifiées sur la base des meilleures pratiques internationales, à la suite de l'étude de l'offre.	Date	N/A	Rapport KPMG	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	
État des lieux de la situation concurrentielle du marché des TIC et recommandations stratégiques sur les actions à mener pour développer la concurrence		ICT-66	Produit	Etat des lieux défini et recommandations proposées	L'état des lieux de la situation concurrentielle du marché des TIC est défini et des recommandations sont proposées	Date	N/A	Rapport KPMG	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	
<b>Projet 1 - TIC Activité 4</b>												
Application accrue des connaissances acquises dans la vie quotidienne		ICT-33	Produit	Utilisation des données	Nombre total de gigabits utilisés par les participants à la formation au cours du cycle de rapport	Nombre	N/A	Rapports annuels de l'ARCEP	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	
Schémas directeurs pour soutenir la digitalisation des secteurs achevés		TIC-34	Produit	Schémas directeurs sectoriels de digitalisation	Nombre de plans directeurs sectoriels de digitalisation achevés et approuvés	Nombre	N/A	Rapports annuels de l'ATD	OMCA-ICT	Trimestrielle	Indicateur ITT	

NON CLASSIFIÉ

Adoption de politiques sur l'utilisation accrue des téléphones		TIC-35	Produit	Politique sur l'augmentation des usages d'équipements TIC	Une politique est adoptée et pleinement mise en œuvre en ce qui concerne l'adoption accrue des dispositifs TIC. Cette politique peut prendre la forme d'une politique d'exonération fiscale, de propositions de lois ou de règlements.	Nombre	N/A	Rapports annuels de l'ATD	OMCA-ICT	Annuel	Indicateur ITT	
Adoption accrue des terminaux mobiles au sein du pays		ICT-69	Produit	Nombre de terminaux mobiles compatibles avec les technologies TIC avancées	Le nombre total de terminaux mobiles bénéficiant de fonctions TIC avancées et d'usages numériques répondant aux besoins de la population et du développement du Togo.	Date	N/A	Rapports annuels de l'ATD	OMCA-ICT	Une fois	Indicateur ITT	
<b>Projet 2 - LRAP</b>												
<b>Activité 1</b>												
Opérationnalisation nationale des décrets d'application au niveau de l'administration foncière		LRAP-18	Résultat	Transactions foncières réalisées	Pourcentage de transactions foncières effectuées conformément aux dispositions réglementaires. Transactions conformes aux dispositions réglementaires / Toutes les transactions foncières	Pourcentage	Sexe Régions Togo Niveau de gouvernement	Rapports du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	Évaluateur indépendant de la MCC	Annuel	Indicateur non-ITT	
Adoption des décrets d'application		LRAP-01	Résultat	Décrets d'application adoptés	Date d'adoption du dernier décret d'application.	Date	N/A	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	OMCA-LRAP	Une fois	Indicateur ITT	
Adoption des décrets d'application		LRAP-02	Produit	Méthodologies LRAP prises en compte	Nombre de méthodologies LRAP prises en compte dans les nouveaux décrets.	Nombre	N/A	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	OMCA-LRAP	Une fois	Indicateur ITT	
Politique nationale et cadre législatif pour la gouvernance foncière améliorés		LRAP-03	Produit	Réformes politiques, juridiques et réglementaires adoptées	Nombre total de règlements (décrets) adoptés pour la gouvernance foncière.	Nombre	N/A	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	OMCA-LRAP	Une fois	Indicateur ITT	

NON CLASSIFIÉ

Parties prenantes du Gouvernement togolais formées pour contribuer à l'amélioration du cadre réglementaire	L-3	LRAP-04	Produit	Parties prenantes du foncier formées	Nombre de fonctionnaires, d'autorités traditionnelles, de bénéficiaires de projets et de représentants du secteur privé recevant une formation foncière formelle en cours d'emploi ou une assistance technique en matière d'enregistrement, d'arpentage, de résolution des conflits, d'attribution des terres, de planification de l'utilisation des terres, de législation foncière, de gestion des terres ou de nouvelles technologies.	Nombre	Sexe Régions Togo Niveau de gouvernement	Consultant en AT	OMCA-LRAP	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Processus participatif et inclusif de révision et d'approbation des décrets achevé		LRAP-06	Produit	Nombre de participants à l'examen et au contrôle du décret	Nombre total de participants à l'examen et au contrôle des décrets.	Nombre	Sexe Régions Togo Niveau de gouvernement	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	OMCA-LRAP	Semestrielle	Indicateur ITT	
<b>Projet 2 - LRAP</b>												
<b>Activité 2</b>												
Enregistrement des droits fonciers/certificats pour différents groupes	L-6	LRAP-07	Produit	Droits fonciers formalisés	Nombre de ménages, d'entreprises et d'autres entités juridiques (ONG, églises, hôpitaux, etc.) dont les droits de propriété et/ou d'utilisation sont officiellement reconnus par des certificats, des titres, des baux ou d'autres documents enregistrés par des institutions gouvernementales ou des autorités traditionnelles au niveau national ou local.	Nombre	Chef de famille Propriétaire foncier	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	OMCA-LRAP	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Perception de la sécurité foncière en milieu rural (sites d'essai) améliorée		LRAP-19	Résultat	Participants ayant une connaissance des transactions foncières	Proportion d'adultes ayant une bonne connaissance des dispositions réglementaires régissant les transactions foncières. Les connaissances adéquates seront testées sur les participants au programme	Pourcentage	Sexe Régions Togo Niveau de gouvernement	Enquêtes d'évaluation	Évaluateur indépendant de la MCC	Autres	Indicateur non-ITT	Il s'agit d'un indicateur d'évaluation qui ne sera présenté qu'après la clôture du projet et la conclusion des enquêtes de fin de projet.
Droits fonciers/certificats enregistrés pour différents groupes		LRAP-08	Produit	Parcelles officiellement documentées	Nombre de parcelles dont la propriété et/ou les droits d'utilisation sont légalement reconnus par des certificats, des titres, des baux ou d'autres documents enregistrés par des institutions gouvernementales ou	Parcelles	Type d'utilisation principale des terres (résidentielle, agricole, commerciale)	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière	OMCA-LRAP	Trimestrielle	Indicateur ITT	

NON CLASSIFIÉ

					traditionnelles au niveau national ou local.							
Parties prenantes atteintes		LRAP-09	Produit	Nombre de parties prenantes touchées par les campagnes d'information	Nombre de fonctionnaires, d'autorités traditionnelles, de participants au projet et de représentants du secteur privé qui ont bénéficié de campagnes de sensibilisation et d'information sur l'enregistrement, l'arpentage, la résolution des conflits, l'attribution des terres, la planification de l'utilisation des terres, la législation foncière, la gestion des terres ou d'autres méthodologies proposées, avec le financement de la MCC.	Nombre	Sexe Régions Togo Niveau de gouvernement	Consultant en AT	OMCA-LRAP	Trimestrielle	Indicateur ITT	Les estimations sont fournies sur la base des registres de fréquentation, du nombre de prospectus distribués et de la portée géographique de chaque site.
Droits fonciers cartographiés pour les groupes participants et prêts à être enregistrés.		LRAP-10	Produit	Hectares cartographiés	Le nombre total d'hectares cartographiés sur les sites d'essai avec le financement du MCC.	Hectares	Sites de test du programme Seuil	Consultant en AT	OMCA-LRAP	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Meilleures méthodes à faible coût identifiées		LRAP-11	Produit	Méthodes évaluées et recommandées	Le nombre de méthodes relatives aux droits fonciers, aux systèmes de gestion foncière et aux mécanismes de gestion des conflits évaluées avec succès et recommandées comme lois au niveau national.	Nombre	N/A	Consultant en AT	OMCA-LRAP	Annuel	Indicateur ITT	
Campagnes locales de sensibilisation et d'information pour les parties prenantes ciblées		LRAP-13	Processus	Campagnes de sensibilisation et d'information	Nombre total de campagnes locales de sensibilisation et d'information organisées à l'intention des parties prenantes ciblées.	Nombre	N/A	Consultant en AT	OMCA-LRAP	Trimestrielle	Indicateur ITT	
Test de méthodologies pour l'identification et la cartographie des droits fonciers		LRAP-14	Processus	Approche validée et testée pour l'identification et la cartographie des droits fonciers	Date de validation officielle de l'identification des droits fonciers et de l'approche cartographique.	Date	N/A	Consultant en AT	OMCA-LRAP	Une fois	Indicateur ITT	
Test des systèmes de gestion de l'information foncière		LRAP-15	Processus	Approche déployée avec succès pour les informations relatives à la	Date de validation officielle et de déploiement de l'approche pour l'information sur la gestion des terres.	Date	N/A	Consultant en AT	OMCA-LRAP	Une fois	Indicateur ITT	Notez que la validation marque le déploiement officiel de l'approche.



NON CLASSIFIÉ

				gestion des terres								
Essai d'une procédure simplifiée d'enregistrement foncier pour les personnes sous-enregistrées		LRAP-16	Processus	Approche validée et testée pour les procédures d'enregistrement foncier	Date de validation officielle des procédures d'enregistrement foncier.	Date	N/A	Consultant en AT	OMCA-LRAP	Une fois	Indicateur ITT	
Expérimentation de mécanismes de gestion inclusive des conflits		LRAP-17	Processus	Approche validée et testée pour la gestion des conflits fonciers	Date de validation officielle de l'approche de gestion des conflits fonciers.	Date	N/A	Consultant en AT	OMCA-LRAP	Une fois	Indicateur ITT	

**ANNEXE II : TABLEAU DES VALEURS DE RÉFÉRENCE ET DES CIBLES DES INDICATEURS**

Niveau de l'indicateur	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Classification	Valeur de référence (Année)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Cible Post-Program (Année)	Définition/ Cible liée à ACB	Documentation de la Baseline	Documentation de la cible
					Nov-2020 à Oct.-2021	Nov-2021 à Oct.-2022	Nov-2022 à Oct.-2023	Nov-2023 à Oct-2024	Nov-2024 à Oct-2025	Nov-2025 à Fev-2026				
<b>Projet 1 - TIC Activité 1</b>														
Résultat	Pourcentage de standards utilisés	Pourcentage	Niveau	A déterminer				A déterminer	A déterminer			Non informé par l'ACB	Le niveau de référence sera fixé après la conclusion des études à venir (Q2 de l'année 2024)	Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
Résultat	Standards cybersécurité appliqués	Pourcentage	Niveau	0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
Produit	Conseillers stratégiques recrutés et déployés	Nombre	Niveau	0 (2020)				8	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.	
	Femme			0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
	Homme			0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
Produit	Une PMO est recrutée	Date	Date					31-mars-24				Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.	
Produit	La structure de l'ATD et de PMO validée	Date	Date					31-Dec-23				Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.	
Produit	Un projet est géré	Nombre	Niveau	0 (2020)				3	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.	
Produit	Standards de digitalisation adoptés	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				3	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des	

NON CLASSIFIÉ

														besoins exprimés par les directions des EMO.
Produit	Auditeurs de conformité déployés	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				2	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.	
	Femme			0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
	Homme			0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
Produit	PSCs qualifiés	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				3	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.	
Produit	Auditeurs de conformité formés	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				10	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.	
	Femme			0 (2020)				2	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
	Homme			0 (2020)				8	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
Produit	Outils et méthodes d'accréditation et de qualification définis et validés	Date	Date					30-juin-24				Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.	
Produit	Nombre d'auditeurs de réglementation et conformité d'ANCy formés	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				1	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.	
	Femme			0 (2020)				0	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
	Homme			0 (2020)				1	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		

NON CLASSIFIÉ

Produit	Nombre de projets et de politiques ICT développés	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				2	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.	
	Politiques			0 (2020)				1	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
	Projets			0 (2020)				1	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
<b>Projet 1 - TIC Activité 2</b>														
Résultat	Services et commandes en ligne	Pourcentage	Niveau	A déterminer								Non informé par l'ACB	Le niveau de référence sera défini après les enquêtes de référence de l'évaluation.	
	Urbain			A déterminer										
	Rural			A déterminer										
	Entreprises			A déterminer										
	Individuel			A déterminer										
Résultat	Utilisation de l'internet	Pourcentage	Niveau	A déterminer								Non informé par l'ACB	Le niveau de référence sera défini après les enquêtes de référence de l'évaluation.	
	Urbain			A déterminer										
	Rural			A déterminer										
	Entreprises			A déterminer										
	Individuel			A déterminer										
Résultat	Couverture géographique des différents fournisseurs	Pourcentage	Niveau	99 (2020)								Non informé par l'ACB	Le niveau de référence sera défini après les enquêtes de référence de l'évaluation.	
	Urbain			A déterminer										
	Rural			A déterminer										
Résultat	Pénétration d'internet	Pourcentage	Niveau	1,6 (2022)			1,33	1,53	1,76	2,03		Non informé par l'ACB	Le niveau de référence sera fixé après la	Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être

NON CLASSIFIÉ

	Urbain			A déterminer			A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer			conclusion des études à venir (Q2 de l'année 2024)	atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
	Rural			A déterminer			A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer				
Résultat	Pénétration d'internet à haut débit	Pourcentage	Niveau	42,7 (2022)			49,11	56,47	64,94	74,68		Non informé par l'ACB	Le niveau de référence sera fixé après la conclusion des études à venir (Q2 de l'année 2024)	Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
Résultat	Vitesse de connexion internet	Taux	Niveau	A déterminer			A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Le niveau de référence sera fixé après la conclusion des études à venir (Q2 de l'année 2024)	Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
	Urbain			A déterminer										
	Rural			A déterminer										
Produit	Structure et gouvernance de FTD établies	Date	Date					31-oct-23				Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
Produit	Structure du programme définie et implémentée	Date	Date					31-oct-23				Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
Produit	Nombre de femmes diplômées	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				50	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
Produit	Projets d'accès à internet en milieu rural élaborés	Date	Date					31-oct-24				Non informé par l'ACB		
Produit	Projets implémentés	Nombre	Cumulatif	1 (2020)				4	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
Produit	Utilisateurs finaux bénéficiant de projets d'accès internet avec THP	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.

## NON CLASSIFIÉ

	Femme			0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer			
	Homme			0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer			
Produit	Femmes participantes formées	Nombre		0 (2020)				5000	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
Produit	Chefs de village recevant des futurephone	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				5000	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	
Produit	Projets de déploiement d'infrastructures TIC réceptionnés	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				2	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
Produit	Un service unique de cartographie des infrastructures est opérationnel et utilisable	Date	Date					31-oct-23				Non informé par l'ACB	
Produit	Etablissements publics connectés dans le pilote	Nombre	Cumulatif	0 (2020)			A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
Produit	Conditions marketing favorables définies	Date	Date					31-oct-24				Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
Résultats	Terminaux compatibles 3G/4G	Nombre	Cumulatif	A déterminer			A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	Etudes AR1 & AR2 de KPMG Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
Produit	Besoin des populations identifié	Date	Date					31-oct-24				Non informé par l'ACB	Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
<b>Projet 1 - TIC</b>													
<b>Activité 3</b>													
Résultat	Indice des prix des TIC	Taux	Niveau	A déterminer									Le niveau de référence sera

NON CLASSIFIÉ

	Internet fixe			A déterminer								Non informé par l'ACB	défini après les enquêtes de référence de l'évaluation (Q4 de 2024)	
	Pénétration internet haut débit			A déterminer										
Résultat	Investissements dans le secteur des TIC	Francs CFA	Niveau	69 870 000 000				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
	CAPEX			69 870 000 000				A déterminer	A déterminer	A déterminer				
	OPEX							A déterminer	A déterminer	A déterminer				
Produit	Valeurs du marché FTTH estimées	Francs CFA	Niveau	0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte en Q3 de l'année 2024.
Produit	Nouvelles licences identifiées	Nombre	Niveau	0 (2020)				2	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
	Vente de gros			0 (2020)				1	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
	Vente de détails			0 (2020)				1	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		
Produit	Schéma directeur de développement de la fibre optique finalisé	Date	Date					07-juil-23				Non informé par l'ACB		Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
Produit	Situation actuelle du secteur des TIC connue	Date	Date					A déterminer	A déterminer			Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte en Q2 de l'année 2024.
Produit	Opportunités de création d'emploi pour les jeunes identifiées	Date	Date					A déterminer	A déterminer			Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte en Q3 de l'année 2025.
Produit	Etat des lieux défini et recommandations proposées	Date	Date					A déterminer	A déterminer			Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être

NON CLASSIFIÉ

														atteinte en Q3 de l'année 2025.
<b>Projet 1 - TIC</b>														
<b>Activité 4</b>														
Produit	Utilisation des données	Nombre	Niveau	A déterminer				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB	La base de référence sera fixée après l'achèvement des études d'assistance technique en cours et incluse dans le rapport initial de la période d'option de l'assistance technique.	Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte en Q4 de l'année 2024.
Produit	Schémas directeurs sectoriels de digitalisation	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				2	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
Produit	Politique sur l'augmentation des usages d'équipements TIC	Nombre	Niveau					1	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Les valeurs cibles ont été estimées en fonction des besoins exprimés par les directions des EMO.
Produit	Nombre de terminaux mobiles compatibles avec les technologies TIC avancées	Date	Niveau					A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Cible à définir dans les TDR de l'AT La cible devrait être atteinte entre Q3 et Q4 de l'année 2024.
<b>Projet 2 - LRAP</b>														
<b>Activité 1</b>														
Résultat	Transactions foncières réalisées	Pourcentage	Niveau								100% (2027)	Non informé par l'ACB	Le niveau de référence sera défini après les enquêtes de référence de l'évaluation	La cible est à définir après les enquêtes de référence de l'évaluation
	Femme													
	Homme													
	Région Maritime													
	Région Plateaux													



NON CLASSIFIÉ

	Région Centrale														
	Région Kara														
	Région Savanes														
	National														
	Local														
Résultat	Décrets d'application adoptés	Date	Date								28-Feb-26	Non informé par l'ACB		Contrat de la période optionnelle de VGNi (Rapport final ; déc. 2025) Fixation des cibles attendue dans le rapport initial.	
Produit	Méthodologies LRAP prises en compte	Nombre	Niveau	0 (2020)						4		Non informé par l'ACB		Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 1.4.5; Août 2025)	
Produit	Réformes politiques, juridiques et réglementaires adoptées	Nombre	Niveau	0 (2020)						4		Non informé par l'ACB		Contrat de la période optionnelle de VGNi (Rapport final ; déc. 2025) Fixation des cibles attendue dans le rapport initial.	
Produit	Parties prenantes du foncier formées	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 2.1.5; Oct 2024) Fixation des cibles attendue dans le rapport initial.	
	Femme														
	Homme														
	Région Maritime														
	Région Plateaux														
	Région Centrale														
	Région Kara														
	Région Savanes														
	National														
Local															
Produit	Nombre de participants à l'examen et au contrôle du décret	Nombre	Niveau	0 (2020)					A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 1.4.4a; Juillet 2025) Fixation des cibles attendue dans le rapport initial.	
	Femme														
	Homme														

NON CLASSIFIÉ

	Région Maritime													
	Région Plateaux													
	Région Centrale													
	Région Kara													
	Région Savanes													
	National													
	Local													
<b>Projet 2 - LRAP Activité 2</b>														
Produit	Droits fonciers formalisés	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Contrat de la période optionnelle de VGNI (Rapport final ; déc. 2025) Fixation des cibles attendue dans le rapport initial.
	Communautaire													
	Detenu par un homme													
	Detenu par une femme													
	Mixte													
	Ménage													
	Commercial													
Résultat	Participants ayant une connaissance des transactions foncières	Pourcentage	Niveau								100% (2027)	Non informé par l'ACB	Le niveau de référence sera défini après les enquêtes de référence de l'évaluation	Confirmation des cibles proposées par l'OMCA et par l'équipe LRAP. Cibles à définir après les enquêtes de référence de l'évaluation
	Femme													
	Homme													
	Région Maritime													
	Région Plateaux													
	Région Centrale													
	Région Kara													
	Région Savanes													
	National													
Local														

NON CLASSIFIÉ

Produit	Parcelles officiellement documentées	Parcelles	Cumulatif	0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Contrat de la période optionnelle de VGNi (Rapport final ; déc. 2025) Fixation des cibles attendue dans le rapport initial.	
	Habitation			0 (2020)											
	Agricole			0 (2020)											
	Commercial			0 (2020)											
Produit	Nombre de parties prenantes touchées par les campagnes d'information	Nombre	Cumulatif	0 (2020)				A déterminer	A déterminer	A déterminer		Non informé par l'ACB		Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 2.1.5; Oct 2024) Fixation des cibles attendue dans le rapport initial.	
	National														
	Local														
	Région Maritime														
	Femme														
	Homme														
	Région Plateaux														
	Femme														
	Homme														
	Région Centrale														
	Femme														
	Homme														
	Région Kara														
	Femme														
	Homme														
	Région Savanes														
Femme															
Homme															
Produit	Hectares cartographiés	Hectares	Cumulatif	0 (2020)					5510,78	5510,78		Non informé par l'ACB		Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 2.2.4; Nov 2024) Fixation des cibles attendue dans le rapport initial.	
	Site1			0 (2020)					665,88	665,88					
	Site2			0 (2020)					552,54	552,54					
	Site3			0 (2020)					1089,19	1089,19					

NON CLASSIFIÉ

	Site4			0 (2020)					1581,14	1581,14			
	Site5			0 (2020)					1622,03	1622,03			
Produit	Méthodes évaluées et recommandées	Nombre	Niveau	0 (2020)					4	4		Non informé par l'ACB	Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 1.4.5; Août 2025)
Processus	Campagnes de sensibilisation et d'information	Nombre	Cumulatif	0 (2020)		6	6	6	6	6	6	Non informé par l'ACB	Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 2.1.5; Oct 2024) Fixation des cibles attendue dans le rapport initial.
Processus	Approche validée et testée pour l'identification et la cartographie des droits fonciers	Date	Date						30-Dec-24			Non informé par l'ACB	Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 2.2.4; Nov 2024)
Processus	Approche déployée avec succès pour les informations relatives à la gestion des terres	Date	Date						30-Dec-24			Non informé par l'ACB	Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 2.2.4; Nov 2024)
Processus	Approche validée et testée pour les procédures d'enregistrement foncier	Date	Date						30-Dec-24			Non informé par l'ACB	Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 2.2.4; Nov 2024)
Processus	Approche validée et testée pour la gestion des conflits fonciers	Date	Date						30-Dec-24			Non informé par l'ACB	Contrat de la période optionnelle de VGNi (Liv. 2.2.4; Nov 2024)

## ANNEXE III : MODIFICATIONS DU PLAN S&amp;E

<b>Pourcentage de standards utilisés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Standards cybersécurité appliqués</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Conseillés stratégiques recrutés et déployés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Une PMO est recrutée</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>La structure de l'ATD et de PMO validée</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Un projet est géré</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Standards de digitalisation adoptés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Auditeurs de conformité déployés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).



<b>Des PSCs qualifiés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Auditeurs de conformité formés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Outils et méthodes d'accréditation et de qualification définis et validés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Nombre d'auditeurs de réglementation et conformité d'ANCy formés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Nombre de projets et de politiques ICT développés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022-a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Textes réglementaires ou décrets</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Retiré
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Non pertinent en raison d'un changement dans le projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne l'utilisation d'un nouvel indicateur.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022-a rendu l'indicateur non pertinent. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Un personnel qualifié</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Retiré
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Non pertinent en raison d'un changement dans le projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne l'utilisation d'un nouvel indicateur.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a rendu l'indicateur non pertinent. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Un personnel certifié</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Retiré
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Non pertinent en raison d'un changement dans le projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne l'utilisation d'un nouvel indicateur.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a rendu l'indicateur non pertinent. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Mécanisme mis en place</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Retiré
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Non pertinent en raison d'un changement dans le projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne l'utilisation d'un nouvel indicateur.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a rendu l'indicateur non pertinent. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Services et commandes en ligne</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Utilisation de l'internet</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, Remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Couverture géographique des différents fournisseurs</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Pénétration d'internet</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Pénétration d'internet à haut débit</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Vitesse de connexion internet</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Structure et gouvernance de FTD établies</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).



<b>Structure du programme définie et implémentée</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Nombre de femmes diplômées</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Projets d'accès à internet en milieu rural élaborés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Projets implémentés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Utilisateurs finaux bénéficiant de projets d'accès internet avec THP</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Femmes participantes formées</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b><u>Chefs de village recevant des futurephone</u></b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b><u>Projets de déploiement d'infrastructures TIC réceptionnés</u></b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Un service unique de cartographie des infrastructures est opérationnel et utilisable</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Établissements publics connectés dans le pilote</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Conditions marketing favorables définies</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022-a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Terminaux compatibles 3G/4G</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022-a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Besoin des populations identifié</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Indice des prix des TIC</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, Remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Investissements dans le secteur des TIC</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Valeurs du marché FTTH estimées</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).



<b><u>Nouvelles licences identifiées</u></b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b><u>Schéma directeur de développement de la fibre optique finalisé</u></b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Situation actuelle du secteur des TIC connue</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, Remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Opportunités de création d'emploi pour les jeunes identifiées</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Etat des lieux défini et recommandations proposées</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Nombre d'opérateurs</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Indicateur Retiré
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Non pertinent en raison d'un changement dans le projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne l'utilisation d'un nouvel indicateur.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a rendu l'indicateur non pertinent. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Montant investi</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 3	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Indicateur Retiré
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	La qualité de l'indicateur s'avère moins pertinent que ce qui prévalait au départ et a été inclus dans le plan.
	<b>Justification Description :</b>	Cet indicateur est déjà mesuré par un autre : ICT-24 (Investissement dans le secteur des TIC)

<b>Utilisation des données</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 4	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Schémas directeurs sectoriels de digitalisation</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 4	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Politique sur l'augmentation des usages d'équipements TIC</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 4	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Nombre de terminaux mobiles compatibles avec les technologies TIC avancées</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 4	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a nécessité un nouvel indicateur. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Connaissances et compétences en matière de TIC</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 4	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Indicateur Retiré
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Non pertinent en raison d'un changement dans le projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne l'utilisation d'un nouvel indicateur.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a rendu l'indicateur non pertinent. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Participants formés</b>		
Projet :	TIC	
Activité :	Activité 4	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Indicateur Retiré
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Non pertinent en raison d'un changement dans le projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne l'utilisation d'un nouvel indicateur.
	<b>Justification Description :</b>	Une modification de la conception approuvée par la MCC - à la suite de changements dans les priorités détaillées du projet dans la Lettre de mise en œuvre 2022-3 signée le 21 novembre 2022- a rendu l'indicateur non pertinent. Les changements approuvés ont été jugés nécessaires pour se concentrer sur des activités plus adaptées à la réalisation de l'objectif à long terme du projet TIC. Les révisions comprennent des modifications de certaines tâches, la redéfinition ou l'affinement de certains résultats, le remplacement de certaines activités par d'autres (par exemple, remplacer « Renforcer un régulateur efficace et indépendant » par « Renforcer les autorités publiques et les acteurs du secteur »).

<b>Transactions foncières réalisées</b>		
Projet :	LRAP	
Activité :	Activité 1	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Indicateur nécessaire à des fins d'évaluation et pour se conformer à la politique du plan de suivi et d'évaluation.

<b>Décrets d'application adoptés</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 1						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	N/A	N/A	N/A	45,595		
	Objectifs révisés						28-Feb 26
	<b>Justification :</b>	Corrections des données erronées					
	<b>Justification Description :</b>	La cible de l'année 4 a été modifiée pour corriger des données erronées. Les cibles sont passées de N/A à un vide pour se conformer à la politique. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.					
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la valeur de référence					
	<b>Modification :</b>						
	<b>Justification :</b>	Corrections des données erronées					
	<b>Justification Description :</b>	La ligne de base est passée de N/A à un vide pour se conformer à la politique.					

<b>Méthodologies LRAP prises en compte</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 1						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	0	0	0	4		
	Objectifs révisés						4
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.					
	<b>Justification Description :</b>	La cible pour l'année 4 a été modifiée à la suite de la modification du projet. Cibles ajoutées pour l'année 5 et l'année 6 suite à la modification du projet. Les cibles sont passées de 0 à vide pour se conformer à la politique.					
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la valeur de référence					
	<b>Modification :</b>						
	<b>Justification :</b>	Corrections des données erronées					
	<b>Justification Description :</b>	La valeur de référence est passée de N/A à un vide pour se conformer à la politique.					



<b>Réformes politiques, juridiques et réglementaires adoptées</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 1						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	0	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER			
	<b>Objectifs révisés</b>						4
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.					
	<b>Justification Description :</b>	La cible de l'année 1 est passé de 0 à vide à la suite de la modification du projet. Les cibles des années 2 et 3 sont passées de « À déterminer » à « Un vide », à la suite de la modification du projet. Des cibles ont été ajoutés pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.					

<b>Parties prenantes du foncier formées</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 1						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	0	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER		
	<b>Objectifs révisés</b>				À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.					
	<b>Justification Description :</b>	La cible de l'année 1 est passé de 0 à vide à la suite de la modification du projet. Les cibles des années 2 et 3 sont passées de « À déterminer » à « Un vide », à la suite de la modification du projet. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.					

<b>Réformes politiques, juridiques et réglementaires rédigées</b>	
Projet :	LRAP
Activité :	Activité 1
Sous-activité :	N/A
<b>Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2</b>	
<b>Description de la modification :</b>	Indicateur Retiré
<b>Modification :</b>	
<b>Justification :</b>	Sans rapport avec la logique du projet.
<b>Justification Description :</b>	Aucune tâche ou activité spécifique n'est prévue pour atteindre le résultat de cet indicateur.

<b>Nombre de participants à l'examen et au contrôle du décret</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 1						
Sous-activité :	N/A						
<b>Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2</b>							
<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible						
<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Objectifs précédents	0	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER			
<b>Objectifs révisés</b>					À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	
<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.						
<b>Justification Description :</b>	La cible de l'année 1 est passée de 0 à vide à la suite de la modification du projet. Les cibles des années 2 et 3 sont passées de « À déterminer » à « Un vide », à la suite de la modification du projet. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.						

<b>Droits fonciers formalisés</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 2						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	0	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER		
	Objectifs révisés				À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.					
	<b>Justification Description :</b>	La cible de l'année 1 est passée de 0 à vide à la suite de la modification du projet. Les cibles des années 2 et 3 sont passées de « À déterminer » à « Un vide », à la suite de la modification du projet. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.					

<b>Participants ayant une connaissance des transactions foncières</b>		
Projet :	LRAP	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur.
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Indicateur nécessaire à des fins d'évaluation et pour se conformer à la politique de suivi et d'évaluation.

<b>Parcelles officiellement documentées</b>		
Projet :	LRAP	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.
	<b>Justification Description :</b>	Cibles ajoutées pour l'année 5 et l'année 6 suite à la modification du projet.
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Création d'un nouvel indicateur
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Les indicateurs existants ne permettent pas de mesurer suffisamment la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Indicateur révisé pour se conformer à la politique et éviter la redondance avec l'indicateur commun L-6.

<b>Nombre de parties prenantes touchées par les campagnes d'information</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 2						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	<b>Objectifs précédents</b>	0	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER		
	<b>Objectifs révisés</b>				À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.					
	<b>Justification Description :</b>	La cible de l'année 1 est passée de 0 à vide à la suite de la modification du projet. Les cibles des années 2 et 3 sont passées de « À déterminer » à « Un vide », à la suite de la modification du projet. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.					

<b>Hectares cartographiés</b>		
Projet :	LRAP	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cibles
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.
	<b>Justification Description :</b>	La cible de l'année 1 est passée de 0 à vide à la suite de la modification du projet. Les cibles des années 2 et 3 sont passées de « À déterminer » à « Un vide », à la suite de la modification du projet. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.

<b>Méthodes évaluées et recommandées</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 2						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	0	0	0	4		
	<b>Objectifs révisés</b>					4	4
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.					
	<b>Justification Description :</b>	Les cibles des années 1, 2 et 3 sont passées de 0 à un vide à la suite de la modification du projet. La cible de l'année 4 a été remplacée par « un vide » à la suite de la modification du projet. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.					

<b>Le nombre bureaux bénéficiant d'un soutien</b>		
Projet :	LRAP	
Activité :	Activité 2	
Sous-activité :	N/A	
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Indicateur Retiré
	<b>Modification :</b>	
	<b>Justification :</b>	Sans rapport avec la logique du projet.
	<b>Justification Description :</b>	Aucune tâche ou activité n'est prévue pour atteindre le résultat de cet indicateur.

<b>Campagnes de sensibilisation et d'information</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 2						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	0	6	6	6		
	<b>Objectifs révisés</b>		6				
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.					
	<b>Justification Description :</b>	Les cibles des années 1, 3 et 4 ont été modifiées à la suite de la modification du projet. Ajout de cibles pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.					

<b>Approche validée et testée pour l'identification et la cartographie des droits fonciers</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 2						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	N/A	N/A	N/A	45,381		
	Objectifs révisés					30 déc. 24	
	<b>Justification :</b>	Corrections de données erronées.					
	<b>Justification Description :</b>	Les cibles ont été modifiées de N/A à « un vide » pour se conformer à la politique. La cible de l'année 4 a été modifiée pour corriger des données erronées. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite d'une modification du projet.					

<b>Approche déployée avec succès pour les informations relatives à la gestion des terres</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 2						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	N/A	N/A	N/A	45,382		
	Objectifs révisés					30 déc. 24	
	<b>Justification :</b>	Corrections de données erronées.					
	<b>Justification Description :</b>	Les cibles ont été modifiées de N/A à « un vide » pour se conformer à la politique. La cible de l'année 4 a été modifiée pour corriger des données erronées. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite d'une modification du projet.					
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la Définition					
	<b>Modification :</b>	Précédent			Révisé		
		Date de validation officielle de l'approche pour l'information sur la gestion des terres			Date de validation officielle et de déploiement de l'approche pour l'information sur la gestion des terres.		
	<b>Justification :</b>	Clarté supplémentaire nécessaire pour mesurer ou interpréter avec précision un indicateur.					
	<b>Justification Description :</b>	Clarification de ce que signifie être validé et déployé.					

<b>Approche validée et testée pour les procédures d'enregistrement foncier</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 2						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	N/A	N/A	N/A	45,383		
	<b>Objectifs révisés</b>					30 déc. 24	
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.					
	<b>Justification Description :</b>	Les cibles sont passées de N/A à « un vide » pour se conformer à la politique. La cible de l'année 4 a été modifiée pour corriger des données erronées. Des cibles ont été ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite d'une modification du projet.					

<b>Approche validée et testée pour la gestion des conflits fonciers</b>							
Projet :	LRAP						
Activité :	Activité 2						
Sous-activité :	N/A						
Plan de Suivi et d'Évaluation Version 2	<b>Description de la modification :</b>	Modification de la cible					
	<b>Modification :</b>	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Objectifs précédents	N/A	N/A	N/A	45,384		
	<b>Objectifs révisés</b>					30 déc. 24	
	<b>Justification :</b>	Changement apporté au projet à la suite d'une modification officielle du programme qui entraîne la pertinence d'une nouvelle cible.					
	<b>Justification Description :</b>	Les cibles ont été modifiées de N/A à « un vide » pour se conformer à la politique. La cible de l'année 4 a été modifiée pour corriger des données erronées. Cibles ajoutées pour les années 5 et 6 à la suite de la modification du projet.					

## ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES

(Guidance : des documents supplémentaires peuvent être insérés dans cette section).